

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le 26 Février 2015

**L'an deux mil quinze, le vingt-six Février, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Christian CELERIER, M. Yves JASMAIN, M. GUY MARISSAL, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, Mme Christiane GADAUD, M. Gérard SALAGNAD, M. Joël PLAINARD, Mme Agnès BARBAUD, M. Patrick SERVAUD, M. Jean-Marie FARGES, M. Yohan NGUYEN, Mme Marie-Agnès TREILLARD, Mme Gisèle MOREAU

**Secrétaire de séance :** M. Xavier ABBADIE

M. René ARNAUD « ... On va pouvoir commencer cette séance de Conseil Municipal dont le point le plus important est le débat d'orientation budgétaire mais il y a d'autres délibérations importantes ... Avant de vous parler du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre, M. FLAHAUT m'a fait parvenir un courrier concernant le Conseil Municipal en date du 02 Juillet 2014 ... M. FLAHAUT n'est pas destinataire des compte-rendus ... il l'a vu uniquement une fois paru sur le site de la commune ce qui explique ce décalage ... « Monsieur le Maire, une omission s'est produite lors de la transcription de mes propos suite à mon intervention lors du Conseil Municipal du 02 Juillet 2014, page 40 du compte-rendu précité, ... si vous me permettez quelques secondes supplémentaires d'intervention, j'ai apprécié que le drapeau français soit installé sur le fronton de la mairie d'Aixe-sur-Vienne, c'est vrai que personnellement je possède la culture du drapeau et là je constate l'absence de la suite de ma phrase à savoir je cite de mémoire mais vous possédez l'enregistrement ... » On n'a pas vérifié mais le sens de ses propos sera retranscrit ... « et je regrette que mon pays ne possède pas cette culture contrairement à mes amis d'Outre-Atlantique » ... voilà qui sera rectifié pour que l'intervention de M. FLAHAUT soit retranscrite intégralement ... »

M. René ARNAUD demande à l'Assemblée si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé.

**LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT**  
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 11 décembre  
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Délibération n°2014/23)

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	24/12/2014	Acquisition d'un tracteur épareuse	93 705,00	BOUCHAUD Equipements services - 87 230
Fournitures	16/02/2015	Un tondo broyeur frontal MUTHING type MU-H 200.	6 175,00	MOULINJEUNE - 87 220
Travaux	29/12/2014	Travaux d'assainissement du bourg secteur rive droite de la Vienne - Lot n°01 "Réseau gravitaire et poste de refoulement"	543 888,23 (TF + TC1 + TC2)	Groupement <u>SADE CGTH</u> / CMCTP - 87 222
Travaux	29/12/2014	Travaux d'assainissement du bourg secteur rive droite de la Vienne - Lot n°02 "Forage dirigé sous la Vienne et forage sous voie SNCF"	227 530,00 (TF + TC1)	SAS BRUNEL FORAGE HORIZONTAL - 18 390

Fournitures	Location et maintenance d'un sanitaire public, à entretien automatique et usage payant
-------------	--

Au sujet du tondo broyeur frontal MUTHING : M. René ARNAUD « ... Pour ceux qui comme moi ne savent pas trop ce que cela veut dire, il s'agit d'un système qui s'installe sur le « Reform », tracteur qui sert à du débroussaillage plutôt qu'à de la tonte ... »

Concernant l'entreprise « Brunel Forage Horizontal » : M. René ARNAUD « ... Entreprise un petit peu plus lointaine puisque ce sont des travaux très spécifiques. C'est une entreprise qui donne à priori tous les gages de compétence en ce domaine ... »

Concernant le sanitaire public : M. René ARNAUD « ... C'est pour remplacer celui qui est à côté de la mairie ... »

M. René ARNAUD « ... Les travaux d'assainissement secteur rive droite avancent de manière satisfaisante ... le passage en propriété privée ... se déroule dans de bonnes conditions ... »

### **Débat d'Orientations Budgétaires**

M. René ARNAUD « ... Je rappelle qu'il s'agit d'un débat, on prendra acte tout à l'heure que le débat s'est tenu et que chacun a pu s'exprimer, il n'y a pas de vote contrairement à la prochaine séance sur le budget ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il contient une analyse de la situation financière de la Collectivité portant sur l'évolution des principaux postes budgétaires, les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement), le mode de financement des dépenses d'investissement, la présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice connu.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les orientations financières avec des analyses rétrospectives et prospectives des finances et de prendre acte de la tenue du débat budgétaire pour l'année 2015.

M. Jean du BOUCHERON « ... Nous commencerons par rappeler les objectifs et les obligations légales ... ce débat d'orientations budgétaires suit un cadre assez formel ... nous aurons ensuite un œil sur l'environnement économique pour situer un peu le contexte dans lequel nous évoluons ... ensuite un état des lieux qui présentera la situation financière de la collectivité et enfin de l'analyse prospective avec établissement des tendances pour les exercices futurs ... »

Le rapport préliminaire d'orientations budgétaires présente les données qui caractérisent l'environnement économique et financier conditionnant l'élaboration du budget 2015.

C'est une première estimation des grandes masses de recettes et de dépenses, il tend à mettre en perspective les conditions de l'équilibre budgétaire.

Il doit permettre également d'apporter toute lisibilité quant à la situation financière de la Collectivité en ce début de mandat.

L'Assemblée Délibérante procèdera **le jeudi 26 février 2015** à l'organisation du débat d'orientations budgétaires, l'adoption du budget 2015 interviendra **le mardi 31 mars 2015** conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Voilà pour les objectifs et les obligations légales, passons maintenant à l'environnement économique dans lequel nous évoluons ...

Quelques éléments sur la situation nationale : Après le dérapage du déficit en 2014 (4.4% du PIB contre 3.8% prévu) le gouvernement a annoncé une quasi stabilisation du déficit en 2015 à 4.3% du PIB qui repose essentiellement sur un plan d'économies en dépenses de 21 Mds€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

**Sous le feu des projecteurs, l'Etat se doit d'afficher une réduction de ses dépenses pour respecter ses engagements européens.**

Loi de finances pour 2015, loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019 et loi de finances rectificatives pour 2014 ont toutes une ligne de conduite : la suppression de taxes, des coupes drastiques dans les dotations et de faibles compensations...

**Dans ce contexte, les collectivités abordent les années à venir avec grande vigilance.** On n'est pas les seuls à aborder les années qui viennent avec beaucoup de circonspection ...

L'environnement économique toujours :

- Premier élément, la confirmation de l'accélération de la baisse des dotations qui après une coupe de 1.5 milliards d'euros en 2014 (... on est sur des chiffres nationaux ...), diminueront de 3.67 milliards en 2015 et de la même somme en 2016 et 2017 ... On est sur des réductions énormes ...
- Deuxième point, des transferts accrus de l'Etat (on peut citer la réforme des rythmes scolaires, on peut citer l'évolution constante de normes sur les équipements qui ne fait que charger la masse des obligations et les cahiers des charges de tous nos équipements ...).
- Egalement la montée en puissance de la péréquation horizontale nationale, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales- PFIC.
- Autre élément, la revalorisation des bases fiscales à hauteur de + 0.9 % (pour rappel en 2012 et 2013 la revalorisation s'établissait autour de 1.8%) ... on voit l'impact direct puisque les recettes fiscales dépendent à la fois des bases fiscales et des taux ... ceci montre donc que la contribution des bases fiscales à l'augmentation des revenus de la collectivité freine par rapport au rythme constaté les années précédentes ...
- Une augmentation de 166 milliards d'euros du FCTVA dont le financement est finalement exclu des prélèvements sur les recettes de l'Etat, et l'ajustement du taux de remboursement qui passe de 15.761 % à 16.404 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. ... cela va plutôt dans le sens d'une augmentation de nos ressources mais sur des proportions extrêmement faibles ...
- La pérennisation du fonds d'amorçage des rythmes scolaires sous condition de mettre en place un Projet Educatif Territorial... ça c'est fait pour adoucir un peu la note si j'ose dire, mais attention quand même, un Projet Educatif Territorial ça a un coût ...
- Et enfin troisième point pour les dépenses de personnel : la prolongation de l'application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour 2015.

Voici pour le contexte national dans lequel nous évoluons ... Je vous propose de prendre connaissance maintenant de l'état des lieux des finances de la commune par un examen des résultats de l'année 2014 ...

Quelques commentaires d'ordre général pour commencer :

#### **L'année 2014 a été une année de transition**

- Continuité républicaine après les élections
- Nous avons été amenés à choisir les investissements qui préservaient l'avenir
- Nous avons quand même aussi introduits de la prudence dans nos décisions parce que nous avons l'intuition de nouvelles menaces qui se profilaient à l'horizon pour nos conditions financières

Un commentaire sur le contexte global et au-delà des dotations directes de l'Etat, c'est que **l'économie est en grande faiblesse** ... l'économie nationale et l'économie locale sont en grande faiblesse.

- Pas de retour de la croissance constaté donc pas d'accélération des revenus en général
- Un chômage à des niveaux inédits
- Un constat tant au plan national que local hélas

#### **Troisième commentaire, l'impact des mesures gouvernementales**

- Il y a eu des choix de politique économique qui n'ont produit aucun résultat ... et je suis gentil quand je dis sans résultat car je pourrais parler de résultats négatifs ...
- Des efforts d'économie de l'Etat qui sont assez dérisoires ... On a eu des éléments sur la structure des économies réalisées par l'Etat pour tenir ses engagements et on voit que l'essentiel de ses économies c'est donner moins aux communes, ce n'est pas dépenser moins de sa part ...
- Enfin, le report de l'effort sur les collectivités locales qui supportent l'essentiel de cet effort

Alors, venons-en maintenant à un certain nombre d'éléments clés du budget principal ... En ce qui concerne les recettes de fonctionnement 2014 ...

- DGF et DNP

(dotation globale de fonctionnement + dotation nationale de péréquation)	1 049 553.00 €
▪ Impositions directes	2 858 396.00 €
▪ Autres recettes fiscales	1 823 084.22 €
(attribution de compensation + taxe additionnelle droits de mutation + compensation Etat)	
▪ Autres recettes	1 124 981.48 €
(loyers, subventions, produits des services, remb. personnel...)	

Les principaux éléments maintenant des dépenses de fonctionnement de 2014

▪ Charges à caractère général	1 365 552.24 €
▪ Charges de personnel	3 067 720.28 €
▪ Atténuations de produit – PFIC	29 630.00 €
▪ Autres charges de gestion courante	690 909.40 €
▪ Charges financières	178 871.01 €
▪ Charges exceptionnelles	29 491.23 €

C'était pour le fonctionnement et nous passons à la partie investissement maintenant.

### RECETTES / DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

#### I- Recettes :

▪ FCTVA	203 003.17 €
▪ TA	35 565.89 €
▪ Subvention (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	82 913.28 €
▪ Emprunt (emprunt contracté en 2013 mais pour lequel une partie du versement a été effectuée sur l'année 2014)	300 000.00 €

#### II- Dépenses :

▪ Travaux (y compris les dépenses en régie + RAR)	2 569 672.23 €
▪ Remboursement capital emprunts	544 768.59 €

L'investissement 2014 porté par la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'élève à **2 569 672.23 € dont 782 490.63 € de dépenses engagées et non soldées (RAR).**

Ces dépenses ont été financées grâce à un autofinancement et à l'attribution de subventions. **Aucun nouvel emprunt n'a été contracté** mais la Collectivité a bénéficié du versement de la deuxième tranche de l'emprunt contracté en 2013 à hauteur de 300 000.00 €.

Nous avons maintenant un peu de mise en perspective des différents postes de ce budget principal à travers le bilan qui vous est présenté :

#### BILAN BUDGET PRINCIPAL 2014

	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Recettes de fonctionnement	6 790.70	6 793.10	6 856.01
Dépenses de gestion	4 849.50	4 965.90	5 183.37
Epargne gestion	1 941.20	1 827.20	1 672.64
Intérêt de la dette	108.50	205.20	178.80
Epargne brute	1 832.70	1 622.00	1 493.84
Remboursement en capital	465.10	501.00	544.80

Epargne disponible	1 367.60	1 121.00	949.04
--------------------	----------	----------	--------

Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	4 032.50	2 236.94	1 787.18
Recettes d'Investissement	1 096.60	1 405.70	624.04
Besoin de Financement	2 935.80	1 209.50	1 163.14
Emprunt	1 900.00	800.00	300.00
Endettement	4 910.00	5 209.30	4 964.70
Endettement/Epargne brute	2.7	3.2	3.2

... Les recettes de fonctionnement, on peut voir leur évolution ... On verra tout à l'heure qu'en 2015 cela va baisser ... et significativement ...

On voit que l'épargne de gestion 2014 diminue par rapport aux années précédentes ... Les intérêts de la dette diminue également ... Les recettes d'investissement, vous voyez l'évolution ... Le ratio Endettement/Epargne brute reste constant entre 2013 et 2014 ... Vous avez donc du détail qui est fourni dans la note de synthèse qui vient supporter et éclairer tous ces chiffres ... »

M. Joël PLAINARD « ... L'endettement/Epargne brute à 3.2 années c'est extra ... par rapport à ce qu'avaient dit certains pendant la campagne ... on est loin de ce qui avait été raconté ... cela ne venait pas de vous ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... C'est un élément extrêmement important pour aborder les années qui viennent ... On va voir tout à l'heure dans notre analyse que c'est une situation qui est saine mais attention à ne pas faire d'autosatisfaction ... disons qu'on aborde en bonne santé une période extrêmement dangereuse ... »

M. Joël PLAINARD « ... On va bien voir cela ... »

M. René ARNAUD « ... Je peux redire ici publiquement ce que j'ai déjà dit en commission ... qui corrobore ce que vous dites ... nous n'avons jamais mis en cause la gestion ... laissez-moi finir ma phrase Monsieur FARGES ... nous n'avons jamais dit que les finances n'étaient pas saines ... nous avons dit qu'il y avait des investissements qui n'étaient pas forcément productifs ... ce n'est pas tout à fait la même chose ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... On continue et on aborde à présent les budgets annexes avec pour commencer le budget Assainissement qui est un budget important de la commune ...

## **BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

### **I-Fonctionnement**

> Recettes : 415 624.85 €  
> Dépenses : 239 236.37 €

### **II-Investissement**

> Recettes :  
    Subventions (hors excédent fonctionnement capitalisé) 24 999.47 €  
    Emprunt (versement emprunt 2013) 150 000.00 €  
> Dépenses :  
    Travaux 121 195.33 €  
    Remboursement capital emprunt 88 685.40 €

On voit que le solde entre l'emprunt et le remboursement de capital représente une légère augmentation de l'endettement au niveau de ce budget ...

M. René ARNAUD « ... Juste préciser comme tout à l'heure que c'est un emprunt de 2013 versé en 2014 ... »

M. Jean DU BOUCHERON « ... Absolument ... On passe à un autre budget annexe qui est le budget du Restaurant scolaire ... »

**BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE 2014**

**I-Fonctionnement**

> Recettes : 517 616.73 €  
 > Dépenses : 476 909.51 €

**II-Investissement**

> Recettes : /  
*Excédent de fonctionnement capitalisé*  
 > Dépenses : 18 875.75 €  
*Acquisition de matériels*

... Le budget du CCAS maintenant ...

**BUDGET C.C.A.S. 2014**

**I-Action sociale**

> Dépenses : 68 157.03 €  
 > Recettes : 73 889.00 €

**II-Portage des repas**

> Dépenses : 155 459.90 €  
 > Recettes : 155 110.17 €

... Le budget du cimetière ... Vous voyez ici qu'on est sur des montants plus réduits ...

**BUDGET CIMETIÈRE 2014**

**I-Fonctionnement**

> Dépenses : 8 043.12 €  
 > Recettes : 7 068.05 €

**II-Investissement**

Aucune dépense en 2014

... Le budget Opérations Industrielles maintenant qui est un reliquat que nous verrons encore une fois je crois ...

**BUDGET Opérations Industrielles 2014**

**I-Fonctionnement**

> Dépenses : 2 576.98 €  
 > Recettes : 30 635.00 €

**II-Investissement**

> Dépenses : 28 056.26 €  
 > Recettes : 26 577.88 €

... On passe aux ratios tout à fait standards et légaux d'examen de notre situation financière ...

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne Cme Hte-Vienne Strates ident. ( 2014 )
Dépenses réelles de fonc. Sur pop.	826	846	895	932	967	890
Recettes réelles de fonc. Sur pop.	1 194	1 197	1 227	1 225	1 236	1 073

Recettes fiscales sur recettes réelles de fonc.	62 %	64 %	63 %	63 %	65 %	65 %
Epargne brute sur recettes réelles de fonc.	29.9 %	28.8 %	26.8 %	23.9%	22.5 %	16.3 %

... Un certain nombre de ratios de fonctionnement qui sont calculés sur la base de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2014 soit 5 544 habitants ... Sur les dépenses réelles de fonctionnement sur la population, en 2014 on est à 967 € par habitant; c'est là qu'il faut être vigilant car certes, on n'est pas très endetté mais finalement et pour reprendre un terme qu'on a utilisé pendant la campagne on peut dire que l'équilibre est là mais avec une assez forte consommation de ressources financières de la part de la collectivité...967 € par habitant, ce n'est pas rien, attention ce n'est pas par foyer fiscal c'est par habitant ... Vous voyez que la moyenne du département pour des communes comparables est significativement en-dessous, elle est à 890 € ... Autre ratio, les recettes réelles de fonctionnement sur la population à 1236 €par habitant à comparer à 1073 € des communes comparables sur notre département ... les recettes fiscales sur les recettes réelles de fonctionnement, on est à 35 % ce qui nous situe pour le coup dans la moyenne du département ... Enfin l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement représente 22.5 % ce qui est assez confortable à comparer aux 16.3 % pour les communes comparables de la Haute-Vienne ...

... L'Evolution des taux d'imposition sur les ménages maintenant, autre élément tout à fait standard d'un débat d'orientations budgétaires ...

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	Taux Moyen Cme Hte-Vienne Strates ident. (2014)
Taxe d'habitation	12.18	12.18	12.18	12.18	12.18	13.08
Taxe foncière (bâti)	22.77	22.77	22.77	22.77	22.77	21.38
Taxe foncière (non bâti)	95.96	95.96	95.96	95.96	95.96	99.84

... Vous avez ici l'évolution des taux des taxes d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties sur les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ... stabilité de ces taux ... vous voyez qu'en terme de taxe d'habitation, nous sommes légèrement en-dessous de la moyenne du département, nous sommes au-dessus de cette moyenne sur la taxe foncière bâtie et un peu en-dessous sur la taxe foncière non bâtie sachant que cette troisième ligne génère des recettes nettement moins importantes que les deux premières ...

... Evolution maintenant des dépenses d'Équipement de la commune ...

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'équipement	1 788.50	3 813.40	3 677.00	1 834.67	1 412.12
Travaux en Régie	391.20	403.00	355.40	402.27	375.06
TOTAL dépenses	2 179.50	4 216.40	4 032.50	2 236.94	1 787.18

... Les travaux en régie, vous voyez l'évolution entre les différentes années, on oscillait entre 350 et 400 000 euros ... On peut noter en fait dans ce tableau-là, la part plus importante des travaux en régie sur l'année 2014 par rapport au total des dépenses ...

... On passe maintenant à la suite de l'analyse financière en portant une attention sur la situation de l'endettement au 01 janvier 2015 ...

#### BUDGET PRINCIPAL

**L'encours de la dette, constituée de 18 prêts, s'élève à 4 964 673.55 €.**

- 14 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.09 %
- 4 prêts à taux variable (Euribor 3 mois, Euribor 12 mois, TAM 12 mois et livret A + 0.95)

**Le montant de l'annuité pour l'année 2015 s'élève à : 700 521.10 €  
(dont 518 144.56 € de remboursement de capital et 182 376.54 € d'intérêts).**

A noter qu'à court terme, la commune va bénéficier de l'extinction d'un certain nombre de prêts :

- ☞ 2015 : 1 prêt pour une annuité : 36 533.06 €
- ☞ 2016 : 1 prêt pour une annuité : 13 448.44 €
- ☞ 2017 : 1 prêt pour une annuité : 19 905.28 €

... La situation de l'endettement maintenant toujours au 01 Janvier 2015 ...

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

**A ce jour l'encours de la dette, constitué de 10 prêts, s'élève à : 1 793 067.90 €**

- 10 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.66 %

**Le montant de l'annuité pour l'année 2015 s'élève à : 188 041.91 € (dont 106 817.69 € de capital et 81 224.22 € d'intérêts)**

... En conclusion de cette analyse ...

- **L'Épargne brute dégagée sur cet exercice s'élève à 1 493 840.54 €.** Une fois le remboursement en capital de la dette effectué nous obtenons une Epargne nette d'un montant de : 949 040.54 €
- **Du fait de l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, l'épargne brute diminue de - 18.48 % en 2014.**  
... L'effet de ciseaux commence avec la baisse des dotations, des charges supplémentaires qui arrivent, c'est le début d'un mouvement qui va fortement impacter Aix-sur-Vienne comme toutes les communes ... 18.48 %, ce n'est pas négligeable ...
- **Néanmoins le taux d'épargne brute atteint 22.5 % ce qui est supérieur à l'objectif de 15% (taux minimum pour le rapport entre la capacité d'autofinancement brute et les recettes réelles de fonctionnement).**



*... Une évolution significative et pas dans le bon sens mais que nous pouvons aborder d'une manière gérable ...*

- **Le fonds de roulement (FDR) converti en jours de dépenses (charges de fonctionnement, remboursement du capital de la dette et dépenses d'investissement) atteint 95 jours supérieurs à l'objectif de 30 jours.**  
*... Là on est significativement au-dessus de l'objectif et on peut considérer que ce fonds de roulement constitue une marge de manœuvre pour les finances de la commune ...*
- **Le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le stock de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, s'établit en 2014 à 3.2 ans (bien en deçà du ratio des 10 ans).**  
*... C'est un calcul qui est complètement théorique, on est bien d'accord, il s'agit d'un ratio qui est tout à fait légal et qui en même temps est une mesure très objective ... 10 ans c'est l'objectif au-delà duquel on commence à être préoccupé par l'endettement de la commune ... cela ne veut pas dire qu'on va essayer de monter à 10 ans, je rassure tout le monde ... mais cela veut dire que nous avons une situation d'endettement qui est encore une fois tout à fait gérable ...*
- **Selon les critères de référence, il convient d'affirmer que la situation financière d'Aixe-sur-Vienne à la fin de l'exercice 2014 est saine.**  
*... Encore une fois ce n'est pas de la satisfaction ou de l'autosatisfaction, mais simplement nous abordons l'avenir dans des conditions de contrôle et de maîtrise des dépenses qui sont tout à fait correctes ... »*

M. Patrick SERVAUD « ... Oui merci pour cette présentation M. du BOUCHERON. Il est vrai qu'il y a en effet besoin d'être réaliste comme vous le dites, il y a un constat également qui permet de reconnaître que la situation financière de la commune est saine d'ailleurs je crois que ce sont des données qui ont été avalisées par un cabinet que vous avez commandité donc il s'agit bien de données fiables. Et c'est bien pour l'avenir de la commune. Quelques remarques suite à cette présentation puisqu'on est en débat d'orientations budgétaires ... c'est vrai qu'en terme de fonctionnement, les charges augmentent, les dépenses augmentent ... Vous avez détaillé pourquoi il y a donc des dépenses en augmentation notamment bien sûr les charges de personnel qui sont difficiles à comprimer, et puis il y a eu donc en effet des évolutions d'organisation notamment au niveau de l'organisation du temps scolaire qui peuvent donc faciliter la compréhension de cette augmentation... Il faut également souligner, et c'est bon pour la commune, qu'il y a des économies au niveau de la consommation d'énergie, des économies qui sont le fruit d'études et de travaux qui ont été menées je crois durant les exercices antérieurs et c'est intéressant à noter ... il faut continuer en ce sens que ce soit dans la consommation en gaz, en électricité ou en eau. Au niveau des recettes, bien sûr, on souhaiterait qu'elles soient elles aussi en augmentation, il y a peut-être des économies qui sont encore à trouver, peut-être encore des créneaux qui sont donc à dénicher ... moi je crois qu'en terme de fonctionnement, vous avez brossé, que ce soit en recettes ou en dépenses la situation de la commune. Il faut savoir aussi, on en a parlé en commission, c'est un élément de réflexion, que la taxe d'habitation représente à la louche une recette d'un peu plus de un million, un million cent je crois ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Un million cent quatre-vingt deux mille de mémoire ... »

M. Patrick SERVAUD « ... Pour la taxe d'habitation ... et on avait évalué à la louche, c'est juste un élément, je ne prends pas de position là-dessus ... comme élément de réflexion, on peut se dire que s'il y avait l'augmentation d'un point de cette taxe d'habitation ... je parle sous votre contrôle ... il me semble qu'on avait une perspective de recette d'un peu moins de cent mille euros, c'est ça ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... En fait, si je peux juste répondre sur ce point-là, il faut être extrêmement prudent en la matière parce que le « un peu moins de cent mille », c'est un calcul très schématique et direct mais l'augmentation de recettes que cela générerait aurait une conséquence quand même indirecte c'est l'accentuation de la baisse des dotations de l'Etat, on peut dire que d'une certaine manière ce serait considéré comme une augmentation de revenus et ce serait donc taxé comme une forme d'impôt par l'Etat, donc il ne faut pas raisonner en brut, il faut raisonner en net et le calcul est compliqué... »

M. Patrick SERVAUD « ... D'accord ... on peut prendre ces données M. du BOUCHERON mais c'est pour donner des éléments de réflexion puisqu'on est en débat d'orientations budgétaires, il faut qu'on ait tout ceci en tête ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Certes ... »

M. Patrick SERVAUD « ... J'entends ce que vous me dites ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Un autre élément important c'est qu'un point d'augmentation sur le taux de taxe d'habitation, ce n'est pas 1% d'augmentation pour les gens, c'est 8.2 % d'augmentation ... »

M. Patrick SERVAUD « ... On est d'accord ... je continue si vous le permettez ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je vous en prie ... »

M. Patrick SERVAUD « ... En investissement, les dépenses qui sont envisagées, il faut reconnaître que ce sont des dépenses qui pour la plupart concernent des équipements qui étaient programmés lors des exercices antérieurs donc je ne vois pas d'investissement concernant des équipements nouveaux ... »

M. René ARNAUD « ... Là on est encore sur 2014 ... »

M. Patrick SERVAUD « ... Oui on est d'accord, j'anticipe un petit peu ... »

M. René ARNAUD « ... Cela va venir tout à l'heure je suppose ... »

M. Patrick SERVAUD « ... Cela m'évitera de revenir sur ce point, c'est pour avoir une présentation un peu plus globale de notre réflexion ... »

M. René ARNAUD « ... Pas de problème M. SERVAUD ... »

M. Patrick SERVAUD « ... Par rapport aux recettes en investissement, on a parlé d'emprunt tout à l'heure, emprunts effectués lors des exercices récemment évalués ... aujourd'hui, on en a parlé en commission des finances, nous avons des taux qui sont quand même intéressants pour les collectivités et la capacité d'emprunt de la commune ... c'est sous nos yeux ... est quand même également intéressante ... donc je crois que ce sont des données dont il faut tenir compte ... il y a également par rapport à l'investissement et aux recettes qui sont envisagés, un engagement de la collectivité départementale pour continuer de soutenir les communes ... je crois que c'est un secours qui a déjà été apprécié et qui, je l'espère le sera dans l'avenir ... Alors si vous voulez, pour faire court, j'ai brossé un petit peu dépenses /recettes en fonctionnement et en investissement, pour moi on a des perspectives intéressantes et on y reviendra peut-être tout à l'heure, il faut que la commune soit réaliste c'est vrai par rapport à ses capacités, c'est vrai, par rapport au devenir également sur le plan du contexte national, par rapport à des incertitudes qui sont recensées mais il ne faut pas que nous soyons trop frileux, il faut que l'on utilise le potentiel de la commune pour répondre à des attentes et notamment en terme d'investissement parce que l'investissement c'est aussi l'économie et c'est également le soutien à notre économie locale, ce qui est non négligeable. On a quand même un tissu de petites entreprises et d'artisans qui attendent certainement qu'il y ait de la part de notre commune mais également d'autres collectivités ... ils attendent le soutien à l'investissement, voilà ce que je pouvais dire en premier point ... »

M. René ARNAUD « ... On reprendra tout à l'heure ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Oui cela trouvera sa place tout à l'heure ... Nous entrons maintenant dans la partie prospective de ce débat ... Cette partie prospective c'est pour établir des tendances pour les exercices futurs à partir de celles constatées par le passé et c'est pour apprécier la capacité de la collectivité à prendre en charge de nouveaux investissements à partir de l'analyse des équilibres financiers ... Quelques commentaires pour commencer sur le contexte de cette prospective ... »

- **L'ETAT prélève des fonds**

... On a parlé tout à l'heure de la baisse des dotations de l'Etat, vous avez ici un chiffre qui est très frappant ... la baisse globale de la DGF atteindra 465 000.00 € de moins à l'horizon 2020 pour la Commune, 465 000.00 € de moins ! ...

... Je vous rappelle que cela vient directement diminuer le solde (l'épargne) qui est un des éléments essentiels pour financer nos investissements ... Au même moment qu'il baisse ces dotations de fonctionnement,

- **L'ETAT augmente les charges**

Reforme sur les Rythmes Scolaires : 150 000.00 € / an

Péréquation PFIC à la hausse : 42 600.00 € pour 2015. La Commune est très fortement contributrice

... Vous voyez que les affirmations du Chef de l'Etat comme quoi il n'y aura « pas de hausse d'impôts en 2015 ... » font quand même l'impasse sur ces éléments-là :

- ✓ Obligation légale d'équilibrer le budget ... ce qui n'est pas le cas de l'Etat
- ✓ Les décisions gouvernementales créent du déséquilibre

- **L'ETAT ne peut pas nier sa responsabilité** dans la hausse qu'il va y avoir dans une masse immense de collectivités en France mais nous, on va, disons tenir parole à sa place en 2015 ... On ne va pas toucher aux taux... mais il va falloir que l'on se batte pour arriver à tenir cela ...

... La réponse que nous apportons à cette situation, et vous allez voir qu'effectivement nous ne sommes pas frileux ...

## **UNE REPONSE DE LA MAJORITE**

### **Une Analyse**

- Rigoureuse chiffrée et détaillée

... il faut qu'on garde la tête froide, que l'on regarde cela avec du sang froid.

- Factuelle basée sur l'expérience et des données fermes

... c'est-à-dire qu'on ne veut pas se payer des révisions qui vont avoir une marge d'erreur terriblement forte ... je vous rappelle tout à l'heure par exemple que nous avons vu que l'Etat visait un déficit de 3.8 % et puis cela va être 4.4 %, c'est énorme comme différence ... et à chaque fois qu'il y a aura des différences comme celle-là, cela veut dire que tous les scénarios des organismes de prévision seront caduques donc nous souhaitons nous en tenir à des données qui sont fermes et démontrées ...

- Sereine car situation financière saine fin 2014

... Nous abordons cette période de danger dans de bonnes conditions ...

### **Une Volonté**

- Un dynamisme communal intact

- La tenue des engagements

- La démonstration de la faculté pour Aix de s'adapter dans un environnement mouvant

... ce qui sera la preuve d'une qualité de cette collectivité ...

### **Un Plan d'Actions**

- Un effort équilibré

... on ne peut pas faire porter tout l'effort sur l'une ou l'autre des catégories et nous souhaitons aussi que quand effort il y aura parce qu'un jour ou l'autre il y aura effort à demander pour garder des finances saines, l'effort sera partagé entre l'effort de la collectivité pour réduire ses frais de fonctionnement et l'effort demandé aux contribuables ...

- Un plan progressif pour gérer les aléas

... Ne pas se lancer dans un plan qui grillera toutes ses cartouches la première année et nous mettra en situation de vulnérabilité par rapport à l'environnement mouvant. Le plan doit être progressif pour que chaque année on puisse revoir la situation et adapter, corriger notre plan à la lumière des données réelles de chaque année ...

- Un projet « pivot » pour la Ville

... qui mobilisera une grande partie de cette capacité d'investissement et pour lequel nous allons travailler à mettre à la fois beaucoup de sens et beaucoup de bénéfices pour les Aixois ...

## **BUDGET PRINCIPAL 2015 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

... Hypothèses qui fondent notre scénario ...

### **LES RECETTES**

**Recettes fiscales** : effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2015, maintien du montant 2014 de l'attribution de compensation.

+ 1.5 % pour le produit des autres taxes et impôts.

**Concours Etat** : réduction de la DGF et prise en compte de la contribution à la réduction des déficits publics à hauteur de - 173.4 K€ pour 2015.

... C'est la première marche sur la route des - 465 K€ ...

M. René ARNAUD « ... Avant de continuer, ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est - 465 K€ à l'horizon de 2020 mais si on fait le cumul des 173 000 € etc. nous aurions près d'un million, un million cinq de baisse globale sur la mandature ... c'est ce qu'il faut avoir en tête ... cela y va doucement mais sûrement ...

M. Jean-Marie FARGES « ... Je crois que ce ne sont que des hypothèses donc je veux bien croire qu'effectivement tout le budget ... et de faire peur à tout le monde pour dire qu'effectivement on ne va pas faire grand-chose à un moment donné... je dis bien que ce ne sont que des hypothèses d'ici 2020 ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Excusez-moi mais ce ne sont pas des hypothèses. Ce que nous montrons là ce ne sont que les éléments actés dans les textes de loi et le cabinet nous dit « Attention, parce que cela risque d'être pire » ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'est normal, le cabinet vous dit cela puisque vous le payez pour dire des choses ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... La Communauté de Communes du Val de Vienne a mandaté le cabinet dont il est question ... »

M. René ARNAUD « ... C'est le même que l'équipe municipale précédente M. FARGES, il n'a pas changé entre temps ... Qu'on soit bien d'accords, ce n'est pas de la parano ce sont des données qui sont annoncées par les lois de finances ... on n'est pas là pour faire peur ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... loi de finances ... 2015 ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Attention, il n'y a pas que la loi de finances 2015, il y a la loi de programmation des finances publiques pour 2014 -2019 qui est prise en compte ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... qui est revue chaque année ... »

M. René ARNAUD « ... Vous avez le droit d'espérer un changement de gouvernement bientôt ... il n'y a pas de souci M. FARGES ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Pas un changement de gouvernement, peut-être un changement d'orientation politique et économique ... »

M. René ARNAUD « ... Ah d'accord, mais ce n'est pas ce qui est annoncé, donc on ne peut pas dire qu'il va y avoir une inversion de ce rythme de baisses des dotations, on est censé si on veut que cela puisse fonctionner jusqu'au bout et qu'on ne soit pas obligé après de ponctionner nos concitoyens, on est censé tenir compte des baisses de dotation qui sont à l'heure actuelle annoncées ... bien évidemment, les lois des finances sont votées tous les ans et il peut y avoir un infléchissement de la tendance mais pour l'instant on ne peut pas tenir compte de cet infléchissement ... le jour où, s'il y en a un, il y aura infléchissement de la tendance, bien évidemment, on mettra un coup d'accélérateur sur l'investissement ... mais là on est obligé d'établir une perspective sur la mandature pour avoir quelque chose de réaliste, on ne veut pas tromper nos concitoyens en leur disant tout va aller mieux demain ... si la situation, et je crois que c'était mentionné sur la diapo précédente, « s'améliore », s'il y a une reprise de l'économie, il faut l'espérer, tout le monde l'espère, bien évidemment, il y aura des marges de manœuvre supplémentaires. Elle n'est pas prévue à un horizon proche ... On n'est pas là pour faire peur, on est là pour être réaliste pour ne pas engager la collectivité dans une spirale infernale d'investissement qu'on ne pourrait pas après payer ... on reparlera d'emprunt tout à l'heure, M. SERVAUD a raison sur les taux qui sont bas, on a, avec le même cabinet, c'est simple, c'est un fichier excel où l'on a les bonnes formules dans les bonnes cellules, la seule petite chose qui est subjective, c'est par exemple quand on met : +1.5 % là-dessus, + 2% sur telle autre chose ... mais c'est basé quand même sur l'expérience de ce qu'il s'est passé antérieurement, après quand on dit on rajoute tant d'investissement à ce niveau-là, vous changez une cellule et puis vous voyez qu'à la fin en terme d'épargne on est dans le rouge très vite... La Communauté de Communes a fait le même travail ... M. SERVAUD, vous avez eu les documents ... c'est la même chose qui est apparue ... et peut être en pire pour la Communauté de Communes ... mais là n'est pas le débat ... »

Maintien des compensations DNP atteints en 2014, baisse à hauteur de - 38% s'agissant des compensations fiscales

**Reconduction des autres recettes de fonctionnement**

## **BUDGET PRINCIPAL 2015 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

### **LES DEPENSES**

#### **Dépenses de personnel, augmentation de + 3.8 %**

A effectif constant, l'augmentation prend en compte l'effet glissement carrière, l'augmentation des cotisations, l'application de la garantie du pouvoir d'achat (GIPA), les remplacements occasionnels d'Agents et la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

... Ce + 3.8% sur 2015 est important mais c'est de la pure mécanique ... »

M. René ARNAUD « ... On sera en année pleine sur les rythmes scolaires aussi l'année suivante, on n'aura pas les + 3.8 % sur ce poste-là ... »

#### **Charges à caractère général augmentation de + 2%**

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce qui est conforme à ce qui a été constaté sur les années précédentes ...

#### **Intérêts de la dette**

Pour les emprunts contractés sur la période antérieure, reprise du profil d'amortissement.

Les nouveaux emprunts sont simulés dans le cadre de la prospective à partir d'un taux de 3.5 % sur 15 ans.

... Là on suit les conseils de prudence du cabinet ... c'est quand même une amélioration par rapport à des taux de 4 % et quelques que l'on a vu tout à l'heure dans la composition de la dette ... on profite un peu de la baisse des taux d'intérêts mais enfin les conseils que l'on a c'est de ne pas trop croire que l'on va « raser gratis » dans les années qui viennent ...

**Prélèvement FPIC :** en reconduisant la même part pour la Commune qu'en 2013 (la Communauté de Communes ayant choisi le mécanisme de droit commun adopté à l'unanimité) le FPIC payé par Aix se stabilise à 42 600.00 € pour 2015.

... Là aussi on est sûr du totalement factuel ...

**Autres charges de gestion courante, augmentation de + 1%**

... Là on a pris une hypothèse réaliste et encore une fois conforme à ce qui a été constaté ...

### **BUDGET PRINCIPAL 2015 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT**

#### LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 156 069.00€
- les subventions qui pourraient être accordées en fonction des projets réalisés

... Ont contribué à la construction des hypothèses budgétaires ...

- le Fond de compensation de la TVA et la Taxe d'Aménagement

... Ont aussi été pris en compte dans les calculs ...

#### LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 782 490.63 €

... C'est de l'engagé ...

- la prospective est établie sur la base d'un investissement de 3.3 M€ en 2015

... Vous voyez qu'on garde un rythme soutenu d'investissement sur l'année 2015 ...

### **EQUILIBRES FINANCIERS 2015**

... Vous avez ici mis en perspective le compte administratif 2014 et le budget prévisionnel 2015 ...

	CA 2014	BP 2015
Recettes de fonctionnement	6 856.01	6 699.1
Dépenses de gestion	5 183.37	5 286
Épargne gestion	1 672.64	1 413.10
Intérêt de la dette	178.80	182.4
Épargne brute	1 493.84	1 230.7
Remboursement en capital	544.80	518.1
Épargne disponible	949.04	712.5

Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	1 787.18	3 300.00
Recettes d'Investissement	624.04	800.00
Besoin de Financement	1 163.14	2 500.00
Emprunt	300.00	500.00

Endettement	4 964.70	4 946.5
Endettement/Epargne brute	3.2	4
Fonds de roulement	95	26

... Vous voyez la baisse de presque 240 000 euros de cette épargne disponible qui est donc un des éléments pour financer nos investissements ...

... Vous voyez les dépenses d'investissement ... cela éclaire la discussion que l'on a eu tout à l'heure. Il ne s'agit pas du tout de serrer le frein à main et de rester à l'arrêt ... Dans le schéma budgétaire tel qu'il se dessine, nous intégrons un emprunt nouveau sur 2015 ... Compte tenu des remboursements, cela donnerait un endettement de la commune quasi stable ... Le ratio endettement/épargne brute qui progresse est lié à la baisse de l'épargne brute ... Le fonds de roulement qui était extrêmement confortable en 2014, de 95 jours, il passe à 26 jours en 2015 ...

### ***BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT***

#### ***LES RECETTES et LES DEPENSES***

*Légère hausse des recettes attendue sur l'exercice 2015 (augmentation tarifs et abonnés)*

*Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la Station d'Épuration).*

*... Qui s'annoncent dans les prochaines années et qui nous invitent à la prudence ...*

### ***BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT***

#### ***LES RECETTES***

- *les Restes à Réaliser s'élèvent à 190 004.00 € (il s'agit des subventions attribuées dans le cadre du projet Rive Droite de la Vienne)*

#### ***LES DEPENSES***

- *les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent à 439 712.09 € (il s'agit de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'extension du réseau d'assainissement rive droite de la Vienne).*
- *Travaux de maintenance sur la Station d'Épuration*
- *Etudes diverses*

*... Voilà des éléments sur la prospective ... Dans ce scénario, la Commune d'Aixe-sur-Vienne dispose de la capacité de financer son programme d'investissement pour l'année 2015. Le ratio de capacité de désendettement se limiterait à 4 années ce qui reste dans des limites raisonnables ... Le fonds de roulement correspondrait à 26 jours de dépenses ce qui là aussi nous place dans une situation tout à fait gérable ... »*

*M. Joël PLAINARD « ... Pour le fonds de roulement à 26 jours, on peut aller jusqu'à combien pour être à peu près tranquille ? ... »*

*M. René ARNAUD « ... Il ne faut pas guère descendre en-dessous d'une trentaine de jours ... On est bien d'accord, tout cela c'est à taux d'imposition constant M. du BOUCHERON pour 2015 ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Oui ... »*

*M. René ARNAUD « ... On ne promet pas non plus la lune, on ne dit pas que les taux d'imposition ne vont jamais augmenter ... pourquoi pas d'augmentation en 2015 ? ... parce que la Communauté de Communes, ce n'est pas voté encore, a prévu dans le débat d'orientation budgétaires une augmentation de la taxe d'habitation qui est la seule actuellement à sa disposition puisqu'il n'y a pas de taux sur la taxe foncière pour la Communauté de Communes. Malheureusement, nos concitoyens vont subir une augmentation sur leur taxe d'habitation qui ne sera pas du fait de la commune d'Aixe-sur-Vienne, qu'on soit bien d'accord ... je le répète, on ne pourra pas tenir toute la mandature sans augmenter les taux d'imposition, on essaiera de le faire le plus doucement possible et donc tout cela est un jeu d'équilibre, c'est ce que l'on évoquait tout à l'heure, entre un investissement raisonnable parce que M. SERVAUD, vous avez tout à fait raison, l'investissement, c'est l'économie locale ... c'est peut-être là où les choix politiques ne sont pas les plus efficaces c'est-à-dire qu'on bride l'investissement alors qu'on a une économie qui peine ... mais là on est sur des choix politiques qui ne dépendent pas de nous ... on les constate, on les subit ... honnêtement, je l'ai déjà dit, le déficit de l'Etat étant tel, il faut bien faire quelque chose, ce que l'on dit c'est que les choix ne sont pas forcément les plus judicieux en terme de reprise économique ... Autre possibilité de marge de manœuvre, c'est si, non pas les taux mais les bases augmentent, elles vont augmenter en 2015 de 0.9 % comme l'a dit M. du BOUCHERON mais*

*on peut aussi augmenter le nombre d'habitations sur la commune, ce qui influera automatiquement les bases ... il y a des projets de lotissement qui vont aboutir en 2015 et 2016 ... la Communauté de Communes a moins d'espoir par rapport à des équipements économiques et c'est là la problématique qui la concerne puisque nous, nous sommes sur du foncier bâti, nous aimerions bien voir démarrer la ZAC aussi parce que le foncier bâti serait intéressant et permettrait de dégager encore une fois, des marges de manœuvre ... Par rapport à l'emprunt, on est sur 500 000 euros, c'est quand même non négligeable, et après les emprunts c'est bien beau, mais, il y a les échéances, les remboursements en capital et surtout les remboursements des intérêts sur le fonctionnement, il faut y aller progressivement et peut-être mettre un coup de collier lorsque justement, on dispose d'une situation plus opportune ... J'espère que j'ai répondu M. SERVAUD ? ... »*

*M. Joël PLAINARD « ... Au niveau de l'emprunt, c'est un emprunt qui sera contracté en fin d'année, ou courant d'année ? C'est en fonction des besoins ? Parce qu'en règle générale, on essaie de le reporter le plus tard possible, voire de ne pas le prendre ... »*

*M. René ARNAUD « ... Tout dépend des opportunités je présume ... On n'a pas encore de contact à ce niveau-là ... »*

*M. Jean DU BOUCHERON « ... Je ferai juste un commentaire en tout cas, c'est que dans notre démarche, il n'y a aucune démarche spéculative de quelque manière que ce soit, sur l'évolution des taux d'intérêts ... »*

*M. Joël PLAINARD « ... C'est par rapport aux travaux que je pense ... si on peut ou non faire certains travaux ... »*

*M. René ARNAUD « ... Comme vous le dites, les travaux programmés dépendent aussi des études ... »*

*M. Joël PLAINARD « ... On en a un qui traîne depuis quelque temps je crois ... une voie ... »*

*M. René ARNAUD « ... On a une nouvelle alors je ne sais pas si elle est bonne ... la commune a été destinataire d'une autorisation de la DIRCO pour la voie d'accès Allée de la Guérinière qui date de trois, quatre jours mais, je ne sais pas si c'est une bonne ou mauvaise nouvelle parce que cette autorisation est liée à des travaux plus conséquents que ce qui avait été prévu, donc on est en train de budgéter la différence et après il va falloir se poser des questions sur cette réalisation ... On en parlera en commission Travaux lorsqu'on aura les éléments chiffrés, ce qui a été demandé au géomètre ... »*

*M. Patrick SERVAUD « ... Comme je le disais tout à l'heure, c'est un débat d'orientations budgétaires et c'est bien justement que l'on puisse débattre, on n'en a pas souvent l'occasion... je crois que tous autant que l'on est autour de la table, on a tous la volonté de se montrer responsable, c'est notre souhait, on est élus, on a envie d'être responsable pour le bien de cette commune et il est bien entendu que les remarques que nous émettons, on essaie de les émettre dans un cadre de responsabilité et de réflexion. Ce que l'on peut dire au risque de se répéter, en terme de fonctionnement, on va pas tout reprendre et on comprend bien les difficultés même si j'ai pointé quelques chapitres et on pourrait parler longuement de certains choix en fonctionnement qui pourraient nous amener à plus de recettes, moins de dépenses ... il y a des choix qui sont effectués, mais ce que je voulais dire et je pense traduire le ressenti de notre groupe c'est qu'en résumé notre commune a une capacité financière qui n'est pas démesurée mais elle est quand même intéressante pour une commune de sa strate, elle est dans une bonne situation, la possibilité d'emprunt est là ... Oui il y a de gros projets pivots, projets structurants qui sont à venir c'est vrai, mais, sans être démesuré, peut-être en étant moins frileux M. du BOUCHERON excusez-moi, mais en étant un peu plus ambitieux je dirai, si vous préférez ... Pourquoi ne pas être un petit peu plus ambitieux pour avoir un investissement plus conséquent pour 2015 tout en étant raisonnable donc avec une réflexion raisonnée ? ... Aujourd'hui c'est un débat, on se positionnera lors du vote du budget fin mars, bien sûr que l'on aura l'occasion de reparler de tout ceci, mais voilà notre ressenti ... »*

*M. René ARNAUD « ... Après, il faut être conscient de la capacité des services à assumer des programmes plus conséquents, il faut trouver un juste milieu, et là, il y a quand même une charge de travail non négligeable sur les marchés publics qu'il faut prendre en compte ... cela dit, si à un moment donné, on a une opportunité, on pourra toujours voir si jamais vous avez une charge de travail moins importante, Mme DELAGE, Mme BROUSSAUD ... On est conscient quand même de ce que cela représente derrière en terme de travail sur les appels d'offres ... donc il faut un juste équilibre. On a l'impression d'être à ce juste équilibre et de ne pas se mettre dans le rouge au niveau des services, je dis bien, ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'au niveau budgétaire ... »*

*M. Patrick SERVAUD « ... Excusez-moi M. le Maire de reprendre la parole une troisième fois, mais il est normal qu'il y ait des divergences d'appréciation et des hypothèses qui soient différentes et notamment donc en terme d'investissement, c'est ce que nous voulons dire ... »*

*M. René ARNAUD « ... On prend acte de vos remarques qui sont pertinentes mais il faut trouver le juste milieu, vous nous proposez de mettre le curseur un petit peu plus haut, on a bien compris, après quand on rentrera dans le détail budgétaire, on verra jusqu'où on va, d'autres hypothèses sont envisageables. La commune dispose d'un certain nombre de ressources foncières, il sera intéressant d'étudier celles qui sont judicieuses à conserver à un moment donné, sans vendre les « bijoux de famille ». Si on prend, on évoquait tout à l'heure, l'allée de la Guérinière, l'ancienne ferme, c'est une réserve foncière dont on n'aura pas besoin.*

*Le jour où l'on connaîtra l'emprise exacte nécessaire à la réalisation des travaux, cela va nous amener des recettes à un moment donné, mais tout cela c'est basé sur le marché de l'immobilier et donc bien évidemment, on ne peut pas anticiper et légalement on n'a pas le droit de le faire ... »*

Mme Monique LE GOFF « ... Je voulais attirer l'attention sur quelque chose. Il convient de bien monter les dossiers ... déjà il faut faire un effort au niveau du fonctionnement, on a un patrimoine, bien regarder ce qu'il nous est nécessaire quand on a des biens qu'il faut entretenir, qu'il faut chauffer, ... cela a un coût. Si on veut dégager de la capacité de financement, il faut veiller à dépenser juste ce qui est nécessaire, garder les biens qui sont uniquement nécessaires et également il ne faut pas se précipiter dans les investissements car cela prend du temps aussi de faire les bons choix et en particulier ceux qui généreront le moins de charges parce que si on se précipite sur des investissements que l'on pourrait regretter ensuite parce qu'ils vont occasionner des maintenances, des charges supplémentaires, on a quelques petits soucis par exemple avec la Maternelle, la façon dont a été fait le toit aujourd'hui nous occasionne un surcoût lorsqu'on reprend la toiture et donc il est nécessaire, quitte à mettre un ou deux mois de plus, d'en faire un peu moins, de retarder un peu certains investissements et de faire les bons choix pour ne pas avoir à trop y revenir et que cela n'occasionne pas trop de charges supplémentaires en fonctionnement ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... J'entends ce que vous dites et en particulier quand vous disiez tout à l'heure que vous n'étiez pas très souvent d'accords avec nous sur les investissements qu'on avait pu faire. En tout cas, c'était des investissements structurants et comme tout investissement structurant à un moment donné, cela demande de l'entretien et c'est ce qu'il faut faire ... on parlera du toit de l'école maternelle tout à l'heure par rapport à cela mais ce que je veux dire c'est que la capacité financière d'une commune, ça vient des économies qu'on peut faire mais cela vient aussi de jouer sur les taux d'imposition donc là la décision a été prise mais cela vient aussi sur l'emploi. Je reviens effectivement sur cette capacité, cette marge de manœuvre que nous avons sur l'emprunt et je trouve que c'est un peu dommage car moins il y aura d'investissement, moins il y a aura de recettes en particulier sur le FCTVA, vous le voyez et vous l'avez vu ... j'ai l'impression qu'on va se mordre un peu la queue dans les années à venir si effectivement on ne continue pas la capacité d'investissement qu'il pouvait y avoir pour que notre commune puisse être quand même sur le Val de Vienne un peu moteur par rapport à tout ce qu'il se passait ... »

M. René ARNAUD « ... Juste sur le FCTVA, ce n'est pas franchement une recette, c'est le remboursement d'une dépense antérieure ... c'est-à-dire si on investit beaucoup, on dépense pas mal de TVA et on la récupère ... J'en profite, le taux de tout à l'heure n'était pas de 20% parce que c'est un taux qui est appliqué sur le TTC pour recalculer la TVA, tout ceux qui jonglent avec la TVA le savent bien, cela veut dire, si j'ai bien compris M. du BOUCHERON, qu'on a le remboursement quasi intégral de la TVA ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Oui ... »

M. René ARNAUD « ... C'était juste une précision... Je crois que tout le monde a bien compris votre point de vue, entendu .... Vous nous demandez de forcer sur l'emprunt, on va en reparler puisqu'après on sera sur le budget et puis on vous fera part de nos choix et après il y aura un autre débat sur le vote du budget bien évidemment ... vous avez raison, forcer sur l'investissement grâce à l'emprunt, dit comme cela, c'est tout à fait conforme à ce que vous avez évoqué ... Merci Monsieur DU BOUCHERON ... ».

M. Jean du BOUCHERON « ... Merci Monsieur le Maire ... »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2015 et des orientations définies.

### **☞ Réfection de la couverture de l'école maternelle G.E. Clancier – demande de subvention**

M. Christian CELERIER « ... Le problème : nous avons des fuites assez importantes à l'école maternelle depuis un moment que l'on ne peut pas laisser dans cet état. Le problème est que nous ne pouvons pas refaire l'étanchéité car la hauteur des acrotères n'est plus aux normes : ils ne font que 10 cm au maximum et maintenant la norme c'est 15 cm, donc aucune entreprise n'assurera le travail, le problème, il est là, donc on est coincés. Nous avons fait des essais et l'eau est en-dessous de l'étanchéité donc il faut faire quelque chose ... »

M. René ARNAUD « ... Si j'ai bien compris l'architecte qui est venu faire le diagnostic, il y a une erreur de conception, ce n'est pas une critique pour les gens qui l'ont mise en œuvre parce que tout le monde ne peut pas imaginer tout ce qu'il se passe, il y a une erreur sur le choix des dimensions des tuyaux d'évacuation, il y a une deuxième erreur c'est que les puits de lumière « skydôme » sont trop près du bord, donc pour passer une étanchéité derrière, ce n'est guère possible ... et la troisième erreur de conception, c'est qu'il y a quatre toits aux quatre coins d'un rectangle qui est la toiture terrasse et les eaux de ces toits se déversent aussi sur la toiture terrasse ... donc non seulement il y a l'eau de pluie mais il y a aussi l'eau qui est collectée par les toits donc cela fait une montée en charge sur cette toiture qui d'ailleurs pourrait être problématique en terme de



*poids sur la structure ... c'est un état de fait, mais il me semble que cela fait un moment qu'il y a des soucis et il faut maintenant prendre le taureau par les cornes, si je puis dire ... »*

M. Christian CELERIER rappelle que la réfection de la couverture de l'école maternelle G.E Clancier fait l'objet d'une programmation de travaux pour l'été 2015.

Par décision en date du 02 février 2015, le Conseil Général de la Haute-Vienne a accordé à la Collectivité une subvention d'un montant de 32 920,00 €.

Ce projet pourrait également prétendre à l'attribution d'une subvention par l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

M. René ARNAUD « ... Je peux rebondir sur ce que disait M. SERVAUD, nous sommes conscients, je l'ai déjà dit ici même, des aides accordées par le Département sur des investissements, la preuve ici ... Pour tempérer nos remarques désagréables par rapport au gouvernement, il y a un effort cette année sur la DETR (Dotation aux Territoires Ruraux) et donc on va essayer de bénéficier de cet effort ... les 20% si le projet est validé ils vont être acquis, le tout c'est que ce projet soit validé donc on a présenté plusieurs dossiers avec un ordre de priorité ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat, l'aide susceptible d'être accordée pour les travaux de réfection de la couverture de l'école maternelle G.E. Clancier et approuve le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	: 275 000,00 €	Etat –DETR (20%)	: 65 835,00 €
Frais annexes (publicité, reprographie)	: 40 425,00 €	Conseil Général de la Haute- Vienne (10%) acquis	: 32 920,00 €
Aléas	: 13 750,00 €	Commune (70%)	: 230 420,00 €
Arrondi à	329 175,00 € HT		329 175,00 € HT

*Vote : 29 pour*

### **☞ Installation d'un radar pédagogique – demande de subvention**

M. Patrice POT rappelle que les efforts importants consacrés depuis 2002 à la prévention et à la répression des comportements dangereux ont contribué à une amélioration sensible de la sécurité routière. Mais, le respect des limitations de vitesse demeure un enjeu essentiel pour la sécurité de la circulation sur les routes.

Dans le cadre de la politique de prévention de la vitesse menée par la Collectivité, il est envisagé d'équiper l'entrée d'agglomération de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, Route Départementale n°20, dans le sens Saint-Martin-le-Vieux vers Aixe-sur-Vienne, d'un radar pédagogique.

Cet équipement pourrait prétendre à l'attribution d'une subvention, par le Conseil Général de la Haute-Vienne, au titre du produit des amendes de police.

M. René ARNAUD « ... Sauf erreur de ma part, c'est un modèle similaire à celui qui est à l'entrée d'Aixe, avenue Jean Rebier ? ... »

M. Patrice POT « ... Oui il offrira la même pédagogie ... »

M. René ARNAUD « ... On a des données sur une pseudo-efficacité ? ... c'est difficile à mesurer ?... »

M. Patrice POT « ... Voilà il porte bien son nom, c'est un radar pédagogique et si on se base sur les données enregistrées sur l'existant, celui qui est avenue Jean Rebier, on s'aperçoit quand même qu'on a à peu près 43% des conducteurs qui sont en-deçà de la limitation des 50 km/h, à peu près 10% qui dépassent légèrement les 50 km/h, ce qui fait que globalement il a quand même son efficacité mais il n'a pas une efficacité à 100%, c'est clair ... »

M. René ARNAUD « ... Dernière précision, on contribue par les amendes pour stationnement en zone bleue ... ? ... »

M. Patrice POT « ... Ce besoin, il s'explique non seulement par un constat au quotidien c'est-à-dire d'une vitesse excessive sur cet axe, à l'entrée de l'agglomération en descendant donc sur le centre-ville d'une part,

ça, c'est le constat in situ et d'autre part, par des lettres de doléances d'Aixoises et d'Aixoïs qui ont fait part au premier magistrat de la commune des nuisances apportées par les vitesses excessives sur cet axe. Voilà la raison de ce radar pédagogique, donc deux mille et quelques euros, après ce qu'on a vu, c'est vraiment « peanuts » ... »

M. René ARNAUD « ... Donc je disais que c'est un juste retour des choses que ces subventions sur les amendes de police puisque les gens qui ne mettent pas leur disque contribue à alimenter le fonds ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général de la Haute-Vienne, l'aide susceptible d'être accordée pour l'acquisition d'un radar pédagogique et approuve le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition matériel	: 2 907,65 €	Conseil Général de la Haute-Vienne (30%)	: 971,59 €
Installation	: 331,00 €	Commune	: 2 267,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 238,65 € HT</b>		<b>3 238,65 € HT</b>

Vote : 29 pour

#### ☞ Acceptation remboursements de sinistres

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des indemnités de sinistre :

- d'un montant de 1 176,00 € par SMACL (désordres au titre de la garantie décennale - Gendarmerie).
- d'un montant de 1 250,62 € par SMACL (candélabre endommagé Jardin Médiéval)

Vote : 29 pour

#### ☞ Association « Action Façade » – versement d'une subvention

M. René ARNAUD « ... Juste en préliminaire, je précise que M. MARISSAL ne prendra pas part au vote puisqu'il a rénové la façade de son immeuble et il va bénéficier comme tout aixois de subventions si vous les votez ... voilà la petite précision ... »

M. Yves JASMAIN rappelle que l'association a été créée en avril 1988, pour participer à la mise en œuvre de la politique municipale en matière de restauration du patrimoine et plus particulièrement sur les actions de restauration des façades.

Pour permettre à l'Association d'honorer le paiement des aides accordées, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 4 000,00 €.

#### Situation

A ce jour reste sur le compte : 789,10 €

#### Affaires

→ dossier ANGLARD Jacqueline 7 avenue Jeanne Pichenaud	accordé :	1 463,51 €	travaux réalisés – à verser
→ dossier CHAUFFARD Olivier 2 rue de la Caraque	accordé :	384,24 €	travaux réalisés – à verser
→ dossier SCI Arc en Ciel 20 rue Gambetta	accordé :	1 219,59 €	travaux réalisés – à verser

→ dossier MARISSAL Guy  
59 avenue Président Wilson

accordé : 1 609,86 €

travaux réalisés – à verser

Nouvelle attribution à verser sur l'exercice 2015 : 4 000,00 €

M. René ARNAUD « ... *Ce sont effectivement des subventions qui permettent à nos concitoyens d'avoir un coût moindre sur des revalorisations de patrimoine, donc c'est une bonne chose de continuer cette action ...* »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 000,00 € à l'Association « Action Façades ».

*Vote : 28 pour*

#### **☞ Appel à mécénat. Commune d'Oradour-sur-Glane – versement d'une subvention**

M. René ARNAUD rappelle que le 10 juin 1944, les troupes de la division « Das Reich » commettaient l'irréparable, en détruisant le village d'Oradour-sur-Glane : 642 innocents ont péri ce jour là. Malgré les terribles épreuves, la Commune d'Oradour-sur-Glane a su relever et bâtir un nouvel avenir, dans l'esprit de la réconciliation des peuples en Europe. L'édification d'un nouveau village après-guerre symbolise l'espoir, le renouveau et l'église Saint Martin, achevée en 1953, visible de loin est un véritable trait d'union entre le passé, le présent et le futur.

M. René ARNAUD « ... *1953, c'est une année qui m'est chère, c'est mon année de naissance. Ce n'est pas pour m'attendrir, c'est pour donner une idée, ça fait 61 ans ... c'est important, ce sont des évènements que moi-même je n'ai entendu que par les parents et par les gens à l'époque et c'est un souvenir qu'il faut continuer à transmettre ...* »

Soixante années se sont écoulées et cet édifice nécessite une restauration intégrale : reprise de la maçonnerie et consolidation du clocher, restauration des vitraux et des fresques, ... L'édifice a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 2012.

Pour mener ces travaux, la Commune d'Oradour-sur-Glane a sollicité l'aide de l'Etat et du Département et pour la partie restant à la charge de la Commune, il a été décidé de faire appel largement à la solidarité citoyenne, au plan national et international, avec le savoir-faire de la Fondation du Patrimoine. En faisant ainsi, au-delà de collecter les fonds nécessaires pour mener à bonne fin des travaux, la Commune d'Oradour-sur-Glane souhaite attirer l'attention et faire passer un message aux nouvelles générations, en France et plus largement en Europe : **« plus jamais ça »**.

Cela doit aider à faire comprendre que l'Europe des nations est une chance, un creuset où les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de paix en sont les fondements.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne est solidaire de cette action et c'est la raison pour laquelle il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention à hauteur de 200,00 €

M. René ARNAUD « ... *Je vous accorde que c'est une somme symbolique, on reste sur le symbole. On a parlé de budget de fonctionnement, on ne peut pas se permettre de subventionner des sommes beaucoup plus importantes, c'est juste pour montrer notre soutien à la municipalité d'Oradour sur Glane et pour perpétuer la mémoire de ces évènements ...* »

M. Jean-Marie FARGES « ... *Une petite précision : c'est bien un bâtiment communal qui appartient à la mairie d'Oradour ? ...* »

M. René ARNAUD « ... *Sauf erreur de ma part, oui ... mais c'est important effectivement ...* »

M. Guy MARISSAL « ... *Cela fait partie des rares édifices culturels construits après la séparation de l'église et de l'Etat mais construits par des collectivités territoriales. Ce sont des cas extrêmement rares et la situation d'Oradour sur Glane que chacun connaît a justifié amplement que ce soit une propriété municipale et non pas comme l'Eglise du Sacré Cœur par exemple à Limoges qui est une propriété privée ...* »

M. René ARNAUD « ... *Oui c'est important par rapport au versement de subventions, je vous l'accorde ...* »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 200,00 € dans le cadre de l'appel à mécénat populaire lancé par la Commune d'Oradour-sur-Glane.

*Vote : 29 pour*

### ☞ Service Culturel – Tarifs des prestations

M. Guy MARISSAL rappelle que dans le cadre de la programmation culturelle, la Commune d'Aixe-sur-Vienne est amenée à proposer la vente de boissons lors de spectacles. « ... *notamment les soirées cabaret ...* »  
Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer la tarification de cette prestation.

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, les tarifs de vente de boissons tels qu'indiqués ci-dessous :

Petite bouteille d'eau	:	1,00 €
Café / thé	:	1,00 €
Coca / soda / Perrier	:	2,00 €
Verre de crémant	:	2,00 €
Bouteille de crémant (75 cl)	:	8,00 €
Verre de cidre	:	1,00 €
Bouteille de cidre (75 cl)	:	5,00 €

M. Guy MARISSAL « ... *Vous voyez qu'on reste dans des boissons assez « soft » ... on n'est pas allé dans le whisky ... bien que cela nous soit demandé ...* »

M. René ARNAUD « ... *On n'a pas vocation à cela, mais c'est vrai que c'est sympathique ces soirées cabaret. Cela draine du monde sur le centre Prévert et c'est important que nous ayons ce mode de fonctionnement ...* »

*Vote : 29 pour*

### ☞ Admissions en non valeur

M. Jean du BOUCHERON rappelle l'Article L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... *les comptables qui n'ont pu recouvrer les recettes dont ils étaient chargés, mais qui établissent que le défaut de recouvrement résulte de causes indépendantes de leur diligence, peuvent obtenir que ces recettes soient admises, par décision administrative, en non-valeur. Il est à noter que les délibérations des Conseils Municipaux prononçant l'admission en non-valeur de titres de recettes sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ne peuvent influencer sur la responsabilité encourue par le receveur municipal devant la juridiction financière. En sens inverse, le refus du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de libérer le comptable dont les diligences ont été suffisantes* ».

Le Conseil Municipal :

### Budget Restaurant scolaire

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 44,91 €.

Role R-36-21(2014)	5,36 €
Role T-93 (2013)	13,55 €
Role R-33-52	26,00 €
TOTAL	<hr/> 44,91 €

Il s'agit du non règlement des repas.

*Vote : 29 pour*

### ☞ Tour du Limousin 2015 – Versement d'une subvention

M. Alain BAYLET « ... *Je vais vous parler de l'évènement le plus médiatique « sportivement parlant » de l'année 2015 qui aura lieu le 21 Août 2015, pour l'édition du 48<sup>ème</sup> Tour du Limousin ...* »

M. Alain BAYLET rappelle que par délibération n°180/2014 en date du 11 décembre 2014, l'Assemblée Délibérante actait le principe d'être ville étape pour le 48<sup>ème</sup> Tour du Limousin, édition 2015.

Il convient à présent d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité du Tour du Limousin et de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle pour le déroulement de cette manifestation.

En date du 12 février 2015, la Communauté de Communes du Val de Vienne s'est prononcée favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle pour le déroulement de cette étape, à hauteur de 4 000,00 €.

M. Alain BAYLET « ... Il faut préciser que le circuit traversera toutes les communes de la Communauté de Communes ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000,00 euros au Comité d'Organisation du Tour du Limousin pour le déroulement d'une étape le 21 août 2015 sur le territoire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne et précise que cette somme sera inscrite au budget principal 2015.

M. René ARNAUD « ... Vous avez dans votre dossier le projet de convention. Je vous avais demandé de vous prononcer sur le principe le 11 décembre dernier ce que vous aviez fait. Depuis la Communauté de Communes s'étant prononcée favorablement sur le montant, il reste à charge 10 000 euros pour la commune. Là aussi c'est du fonctionnement mais du fonctionnement qui est censé créer du dynamisme sur la commune. Ce n'est pas facile de mesurer l'impact mais le départ du Tour du Limousin peut donner un coup de projecteur sur notre commune et mes collègues maires des huit autres communes l'ont bien compris sur l'ensemble de la Communauté de Communes dont le siège est à Aixe-sur-Vienne ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Vous avez signé une convention avec le Tour du Limousin le 18 Février je crois, vous avez signé cette convention avec M. BARRY et les élus de la commune. Cette convention avait pour but d'officialiser la ville d'Aixe-sur-Vienne comme ville étape qui est donc la dernière ville en fait qui doit clôturer je pense le Tour du Limousin, on part d'Aixe et on arrive à Limoges ... Est-ce que vous avez quelques renseignements complémentaires à nous fournir par rapport à l'organisation d'Aixe, de la commune ? ... »

M. René ARNAUD « ... On pourra vous fournir le plan du parcours mais on ne l'a pas prévu ici ... M. POT et M. BAYLET ont négocié avec les organisateurs un parcours dans Aixe ... »

M. Patrice POT « ... Ce sera un départ fictif, il faut bien le savoir, qui partira du Champ de Foire, descendra sur la rue des Villas, remontera sur la rue qui passe devant l'Ecole Maternelle, débouchera sur la Nationale (il y a aura un cisaillement de la Nationale à ce niveau-là à côté du petit U Express) et rejoindra la route de Beynac ... »

M. René ARNAUD « ... M. BAYLET va vous parler du circuit après comme cela vous aurez tous les éléments et le village départ sera sur le Champ de Foire donc il va y avoir nécessité de quelques petits aménagements c'est-à-dire ce que je connais depuis mon enfance, les barres sur lesquelles on attachait les bestiaux dans le temps où c'était vraiment un champ de Foire, il va falloir qu'on les enlève. Ce sera une excellente chose parce que ça me semble relativement dangereux. Entre temps le problème des eaux pluviales aura été résolu donc les travaux auront été effectués sur la place René Gillet et puis on va peut-être avoir besoin d'enlever quelques petits plots pour les terrains de pétanque qu'on remettra d'une autre façon, ce sont des aménagements minimes avec l'enlèvement des balisettes ... Il y aura nécessité d'une grosse organisation par contre puisqu'il faudra prévoir du stationnement. Sur une ville départ comme ça, il y a beaucoup de camping-cars qui arrivent, on en a parlé avec la Communauté de Communes, le parking du Centre Sportif pourrait être mis à contribution, ce n'est pas très loin. Les gens qui viennent en camping-car, d'après les organisateurs peuvent faire ce trajet-là mais il y aura un gros travail de fléchage des parkings ... Cela répond à peu près à votre question ? ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Je vous remercie ... »

M. René ARNAUD « ... Sur le sens après Beynac ... sans rentrer trop dans le détail ? ... »

Alain BAYLET « ... On va traverser l'étape de 164 km en quelques minutes ... »

M. René ARNAUD « ... Aixe-Limoges ... »

Alain BAYLET « ... Donc direction Bosmie l'Aiguille, Burgnac, Séreilhac, Saint Laurent sur Gorre, Gorre, Champagnac la Rivière, Ouradour sur Vayre, Saint Auvent, Saint Victurnien, Saint Yrieix sous Aixe, Saint Priest sous Aixe, Verneuill comme tous les ans, Bellegarde et après Limoges ... »

M. René ARNAUD « ... Il doit y avoir Journac et un petit bout de Séreilhac en quelque part, voilà les informations qu'on peut vous donner ... »

Alain BAYLET « ... Oui, 164 kilomètres ... »

M. René ARNAUD « ... L'avantage de cette dernière étape c'est que les gens qui s'intéressent à l'arrivée s'intéresseront aussi au départ parce que ce sera très près, ils auront le temps de tout faire, donc on peut avoir du monde à cette occasion-là ... bien évidemment il y aura un comité de pilotage qui va être mis en place assez rapidement maintenant avec les maires de la Communauté de Communes ... »

Alain BAYLET « ... Il y aura une réunion technique qui aura lieu courant Mars et après l'installation d'un comité de pilotage ... »

M. René ARNAUD « ... On fera bien évidemment appel aux signaleurs habituels et à beaucoup d'autres volontaires ... »

Vote : 29 pour

## **☞ Conventions de mise à disposition de personnels**

### **Accueils de Loisirs Communautaires**

M. René ARNAUD rappelle que dans le cadre du fonctionnement des Accueils de Loisirs Communautaires, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par la Communauté de Communes du Val de Vienne afin de pouvoir bénéficier d'une mise à disposition d'un Agent communal en procédure de reclassement professionnel. Cette mise à disposition est intervenue durant deux périodes fixées entre le 08 janvier et le 31 décembre 2014 à hauteur de 305h00.

Il est proposé à l'Assemblée de prolonger la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2015, à hauteur de 200h00.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Val de Vienne sera redevable du remboursement des rémunérations et charges sociales de l'Agent mis à disposition.

M. René ARNAUD « ... Une petite précision avant de passer à la délibération, cet agent est en cours de validation de son BAFA sous forme de stage, c'est donc une reconversion intéressante pour ce personnel ... »

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne et autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

### **Services Administratifs**

La Commune d'Aixe-sur-Vienne met à disposition de la Communauté de Communes du Val de Vienne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, un Ingénieur Territorial (catégorie A). La nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition ayant évolué, il convient de modifier les termes de la convention par avenant.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Val de Vienne sera redevable du remboursement des rémunérations et charges sociales de l'Agent mis à disposition,

M. René ARNAUD « ... Si je me souviens bien, il était question de site internet au début dans la première mise à disposition. Le site internet de la Communauté de Communes ayant été réalisé, il convient de se recentrer sur des mises à disposition liées aux technologies nouvelles dont la fibre optique et les discussions avec DORSAL ... pour que vous ayez tous les éléments ... »

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne et autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

M. Jean-Marie FARGES « ... Par rapport à la première personne, je vois que c'était jusqu'au 30 juin 2015 ... reclassement professionnel, cela veut dire quoi après le 1<sup>er</sup> juillet ? ... »

M. René ARNAUD « ... On est dans l'expectative ... On est relativement embêté, si la Communauté de Communes ne souhaite pas poursuivre son partenariat, on va avoir un souci. Mme HAREAU est en discussion avec la médecine du travail pour voir les meilleures conditions pour notre employé. La négociation s'est avérée difficile cette année scolaire-ci, il y avait eu, mais je n'étais pas là, vraisemblablement des promesses, des choses qui ont changé aussi à la Communauté de Communes ... la commune dispose d'un agent, qui, pour être « brut », et je suis désolé de le dire comme cela, coûte plus cher qu'un animateur plus jeune ... le problème financier est un élément mais il faut également considérer le problème humain ... que nous allons essayer de faire valoir c'est aussi que la commune d'Aixe avait un certain nombre d'actions en faveur de la Communauté de Communes qu'elle ne faisait pas forcément payer, j'en veux pour preuve l'entretien des espaces verts de la ZAC qui ne sont pas encore dans le domaine public et qui sont traités par nos services donc voilà les éléments de discussion que nous avons avec le Président mais c'est effectivement important car on est toujours en train

de se dire « comment va-t-on pouvoir faire ? », cette personne intervient aussi pour les TAP et donne entièrement satisfaction, cela serait dommage que ça ne puisse pas continuer ... »

Vote : 29 pour

### **Service Entretien des Bâtiments – Modification de la durée du temps de travail d'un Agent**

M. René ARNAUD rappelle que par délibération n°168/2014 en date du 11 décembre 2014, l'Assemblée Délibérante autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal, avec Monsieur le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, pour effectuer l'entretien de leurs locaux situés 38 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne. « ... C'est l'ancien logement de la Perception qui a été rénové et fort bien rénové par nos services en bureaux ... »

Considérant qu'un Agent de la filière technique, du cadre d'emploi des Adjointes Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, a accepté d'effectuer cette mission,

Considérant que cet Agent a accepté l'augmentation de son temps de travail en adéquation avec le besoin du service et pour améliorer sa situation personnelle, « ... C'était une demande de cette personne aussi de tendre vers le temps complet ... »

Considérant que l'augmentation du temps de travail annuel de l'Agent sera portée de 1 430 heures à 1 524 heures, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, sans impact financier pour la Collectivité, « ... puisque c'était l'objet de la convention, le SABVM nous rétribue cet agent ... »

Considérant l'acceptation de cet Agent,

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail de 1 430 heures à 1 524 heures annuelles, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 012 du budget principal et précise que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne sera redevable des heures effectuées par cet Agent, dans le cadre de sa mission d'entretien des locaux sis 38 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne

Vote : 29 pour

### **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail C .H.S.C.T – désignation des représentants de la Collectivité**

M. Patrice POT rappelle que par délibération n° 2014/169, le Conseil Municipal décidait de procéder à la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique.

Ce décret stipule que la création d'un C.H.S.C.T pour toutes les Collectivités d'au moins 50 agents est rendue obligatoire.

Le C.H.S.C.T est consulté pour toutes les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail au sein des collectivités.

Par délibération n° 2014/169, le Conseil Municipal décidait de fixer à :

- 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants
- 5 le nombre de représentants de la Collectivité, et à 5 le nombre de représentants suppléants

Considérant, conformément à l'article 31 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, que les représentants de la Collectivité sont désignés par l'Autorité Territoriale, parmi les membres de l'Organe délibérant ou parmi les Agents de la Collectivité

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner :

En qualité de Membres titulaires :

M. René ARNAUD

M. Patrice POT

M. Christian CELERIER

Mme Dominique DELAGE

M. Joël PLAINARD

En qualité de Membres suppléants :

Mme Monique LE GOFF

M. Serge MEYER

M. José Pedro RIBEIRO MARQUES

Mme Sylvie GAYOUT

M. Patrick SERVAUD

M. René ARNAUD « ... La délibération avait pour but de fixer le nombre de représentants, vous aviez demandé d'avoir un représentant, vous avez un représentant titulaire et un représentant suppléant ce qui est effectivement tout à fait logique, j'avais souhaité proposer de mettre le nombre maxi, c'était entre trois et cinq de mémoire, donc on a mis à cinq y compris pour le personnel ... donc la dernière fois on avait évoqué les agents qui avaient été proposés, une fois que vous aurez voté, on aura un CHSCT qui sera en ordre de bataille ... j'ai souhaité associer la Directrice Générale des Services ainsi que Mme GAYOUT qui est responsable du service Entretien Bâtiments, qui a ces problématiques-là donc voilà l'origine de la liste qui vous est proposée ... »

Le Conseil Municipal désigne :

En qualité de Membres titulaires :

- M. René ARNAUD
- M. Patrice POT
- M. Christian CELERIER
- Mme Dominique DELAGE
- M. Joël PLAINARD

En qualité de Membres suppléants :

- Mme Monique LE GOFF
- M. Serge MEYER
- M. José Pedro RIBEIRO MARQUES
- Mme Sylvie GAYOUT
- M. Patrick SERVAUD

*Vote : 29 pour*

☞ **Travaux d'extension du réseau d'assainissement Rive Droite de la Vienne – Conventions pour servitude de passage en propriété privée**

M. Christian CELERIER « ... Je peux signaler que les tuyaux sont passés ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, on signe les conventions après le passage des canalisations, il faut avancer c'est ce que vous dites ... les conventions sont signées avant et elles sont validées ensuite ... On a eu peur, je l'avais évoqué, vous aviez négocié avec les riverains M. SALAGNAD et M. PLAINARD à l'époque, et il y en a un au moment de signer qui voulait d'autres avantages ... finalement cela s'est bien passé, il y a un avantage non négligeable, c'est que ces riverains vont bénéficier d'un raccordement au réseau de collecte des eaux usées gratuitement et c'est quand même une revalorisation de leur patrimoine ... »

Dans le cadre du projet de travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement, Rive Droite de la Vienne, une partie de la canalisation d'eaux usées doit être construite en propriétés privées. Des accords de principe ont été signés en octobre 2013, il convient aujourd'hui de finaliser les conventions pour « autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes », avec les propriétaires des parcelles concernées (projets de conventions joints en annexe)

M. René ARNAUD « ... M. PLAINARD participe au suivi des travaux et par les temps qui courent, il faut être muni de ce qu'il faut en terme de chaussures ... »

M. Christian CELERIER « ... Ils sont bien remontés dans le village mais cette semaine ils n'ont pas travaillé, il ne faut pas vous inquiéter ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec :

- **Madame TEXERAUD**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°208, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Madame PARADINAS et Monsieur TAAM**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n°120, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe



- **Madame THEILLAUD Marcelle** propriétaire de la parcelle cadastrée section BD n°192, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Monsieur REYTIER Hervé**, propriétaire de la parcelle cadastrée section BD n°289, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Madame FASSOT Maëva et Monsieur GOUVERNE Gérard**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n°121, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Madame et Monsieur CHASTAGNER Michel**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°210, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Madame et Monsieur GASNIER Jean-Michel**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°211, située village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
- **Monsieur COSTA Emmanuel**, propriétaire des parcelles cadastrées section BD n°290, 191 et 189, situées village de Vienne 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe

*Vote : 29 pour*

☞ **Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AV n°90, sise 2 avenue des Villas**

M. Yves JASMAIN rappelle que par délibération N°2014/130 en date du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur le principe de la suppression de l'emplacement réservé, acté au PLUi, sous la référence n°25. Il s'agissait de favoriser le règlement de la succession du propriétaire de la parcelle cadastrée section AV n°90, sise 2 avenue des Villas. Le principe était acté, compte tenu du fait que le camping municipal Les Grèves dispose d'emplacements suffisants et adaptés à la demande d'hébergement touristique durant la période estivale.

L'acquisition foncière telle qu'envisagée n'ayant pu aboutir et la situation géographique de cette propriété offrant par ailleurs un intérêt pour la Collectivité,

- Pour la tranquillité des utilisateurs de l'équipement touristique, par la maîtrise du foncier et de son évolution
- Dans le cadre du projet de développement de circuits de randonnées touristiques, le long de la Vienne
- Pour envisager le développement d'équipements ludiques à proximité du camping (terrains de jeux...)

Des négociations avec le propriétaire ont été entreprises, en vue d'acquérir ce bien. Un accord est intervenu sur la transaction pour un montant de 81 000.00 €.

Au vu de l'estimation du service des Domaines en date du 27 janvier 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette propriété.

M. Gérard SALAGNAD « ... Le 06 Octobre dernier, on essaie de me démontrer qu'il faut abandonner l'emplacement réservé numéro 25 qui n'a aucun intérêt pour l'amélioration ultérieure éventuelle de l'accueil du camping. Et le 26 Février, aujourd'hui, on me propose une volte-face qui va au-delà de ce que prévoyait le PLU sur la parcelle. S'agissant de favoriser le règlement de la succession du propriétaire de la parcelle AV n°90, vous avez réussi. Le bien a fait l'objet d'une transaction avec M. CONTRERAS et on peut dire que votre objectif a été atteint mais pourquoi décider d'acquérir l'ensemble de la parcelle maintenant, j'avoue ne pas comprendre la politique d'urbanisme que vous pratiquez. Voyons les motifs que vous invoquez : la tranquillité des utilisateurs de l'équipement touristique, j'entends l'usage gênant de la parcelle pour les campeurs voisins ... Est ce que vous voulez établir un « no man's land » autour du camping ? la maîtrise du foncier et son

évolution, c'est ce que vous avez rejeté le 06 Octobre dernier, le développement de circuit de randonnées, je ne vois pas en quoi cette parcelle est concernée par un circuit de randonnée qui la traverserait, le développement d'équipements ludiques, il en existe déjà à l'entrée du camping à 100 mètres de là et parlons maintenant du prix : pourquoi 81 000 euros alors que l'estimation des domaines est de 69 000 euros, c'est-à-dire 17 % au-dessus de l'estimation. M. CONTRERAS a-t'il acheté ce bien pour le revendre aussitôt et dans quelles conditions ? N'aurait-il pas été plus judicieux de se porter acquéreur dès la première vente ? Cette proposition d'acquisition subite me laisse un sentiment bizarre. Elle ne me rassure pas sur le sens de votre politique urbaine qui devrait être une politique à long terme, elle ne me rassure pas sur votre façon de gérer les opportunités et de les inclure dans cette politique ... Pour terminer, je rappellerai l'intervention de M. MARISSAL : « ... Je ne vois pas très bien l'intérêt de prendre une réserve foncière sur cet endroit-là qui est en zone inondable et dont on ne pourra rien faire, c'est vraiment juste s'amuser à embêter le citoyen et je crois qu'on n'a pas vocation, nous, à faire ce genre de choses ... » ... »

M. René ARNAUD « ... Pour la justification des 81 000 euros, c'est le prix de revient pour M. CONTRERAS de cet achat qui s'est révélé être problématique pour lui en terme d'assainissement et puis après, si vous ne lisez pas entre les lignes, je n'y peux rien et donc je n'en dirai pas plus ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Oui, quand même je voudrais rebondir parce qu'en Conseil Municipal c'est vrai que le collègue s'est fait largement renvoyé par rapport à ces réserves foncières qu'il ne faudrait pas acheter, qu'il y en avait trop ... je trouve qu'effectivement il y a quelque chose qu'on ne comprend pas, il y a un flou, je ne vais pas renier effectivement la grand-mère de quelqu'un qui disait « quand il y a du flou, il y a un loup », alors je voudrais savoir Monsieur le Maire, c'est quoi le loup ? ... »

M. René ARNAUD « ... Je vous ai dit, je n'en dirai pas plus ... Vous savez très bien, on en a parlé en aparté donc vous avez des arguments qu'on peut entendre ... pas avec vous M. FARGES mais avec des gens de votre groupe ... donc qui ne vous ont peut-être pas retransmis les informations donc nous vous proposons cette délibération que vous allez vraisemblablement rejeter si j'ai bien compris avec la logique de vos propos, dans un souci de préservation de l'avenir, mais je n'en dirai pas plus ... »

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la propriété de Monsieur CONTRERAS, sise 2, avenue des Villas, parcelle cadastrée section AV 90, pour une superficie de 1 810 m<sup>2</sup> au prix de 81 000.00 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents propres à la rédaction de l'acte de vente correspondant

Vote : 22 pour, 7 contre

#### **☞ Acquisition d'une partie de parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AM n° 274 sise avenue du Général de Gaulle**

M. René ARNAUD rappelle que la Commune d'Aixe-sur-Vienne souhaite saisir l'opportunité qui lui est présentée d'acquérir une emprise foncière, appartenant à la SNCF, sise avenue du Général de Gaulle.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°274, décomposée de la manière suivante (cf plan joint) :

→ Cour des voyageurs, pour une superficie de 790 m<sup>2</sup>

→ Cour des marchandises, avec halle couverte, pour une superficie globale de 3 360 m<sup>2</sup>.

M. René ARNAUD « ... Je passe vite, vous allez voir pourquoi ... Cela nous semble être un emplacement stratégique, un bâti de caractère, un espace de stationnement à venir sauf que nous avons un petit souci de métré avec la SNCF, et la SNCF, c'est bien cela Mme DELAGE, nous a contacté et souhaite avoir des surfaces exactes au niveau de la délibération. Donc vous pouvez poser des questions si vous le souhaitez pour avoir plus d'éclaircissements, cette délibération sera reproposée ultérieurement lorsqu'on pourra proposer des surfaces précises mais comme tout est mentionné et que vous avez les plans, si vous souhaitez dès maintenant de façon à vous faire une idée et que la prochaine fois, vous ayez tous les éléments, je suis évidemment à votre disposition ... Vraisemblablement, cette délibération sera reprise pour le prochain Conseil Municipal ... »

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le projet de délibération est reporté.

#### **☞ Installations classées pour la protection de l'environnement – E.P.L.E.F.P.A de Limoges et du nord de la Haute-Vienne « Les Vaseix » - Communication de l'arrêté**

M. Yves JASMAIN rappelle que par courrier en date du 4 novembre 2014, la Direction des Collectivités et de l'Environnement de la Préfecture a transmis à la Commune d'Aixe-sur-Vienne, une copie de l'arrêté préfectoral qui porte enregistrement de l'activité « d'élevage de porcs et de bovins de l'E.P.L.E.F.P.A de Limoges et du

Nord de la Haute Vienne située aux lieux-dits « Les Vaseix », « Chabane » et « Les Logettes » sur la Commune de Verneuil-sur-Vienne.

Cet arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.-46-24 du code de l'environnement doit être communiqué au Conseil Municipal.

M. René ARNAUD « ... *Tout le monde a eu dans son dossier cet arrêté, c'est comme vous le disiez, juste un « porté à connaissance », on n'a pas de vote à ce sujet ... »*

M. Yves JASMAIN « ... *Oui parce que l'enquête d'utilité publique est terminée ... »*

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'arrêté portant enregistrement d'un établissement d'élevage de porcs et de bovins exploité par l'E.P.L.E.F.P.A de Limoges et du Nord Haute Vienne situé aux lieux-dits « Les Vaseix », « Chabane », et « Les Logettes » sur la commune de Verneuil sur Vienne.

M. René ARNAUD « ... *Les Vaseix vont pouvoir continuer à fonctionner en tant qu'exploitation de bovins et de porcs si je lis bien la délibération ... »*

### **☞ Adhésion groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » - Autorisation de signature du document d'adhésion**

Mme Monique LE GOFF rappelle que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par le Réseau Grand Ouest, auquel elle adhère pour participer à un groupement de commande expérimental portant sur la fourniture de café issu du commerce équitable. Le groupement de commande est porté par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement, et la Ville d'Angers. Il s'agit de mettre en pratique les travaux issus du groupe de travail « Groupement de commandes » et d'expérimenter la technique du groupement d'achats, afin de bénéficier d'économies d'échelle sur l'acquisition de fournitures pouvant intéresser plusieurs entités publiques.

Le groupement de commandes « Fourniture de café issu du commerce équitable » envisagé a pour membres fondateurs la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. Les adhérents au groupement sont à ce jour les suivants :

- La Ville de Saint Barthélemy d'Anjou,
- La Communauté d'Agglomération de grand Poitiers,
- La Ville de Poitiers,
- La Ville de Trouville sur mer
- La communauté de commune Cœur Côte Fleurie,
- La Ville d'Aixe-sur-Vienne
- L'association réseau Grand Ouest.

D'autres adhérents pourront rejoindre le groupement avant lancement de la consultation notamment les autres communes d'Angers Loire Métropole.

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention par les membres fondateurs pour la durée du mandat électif du membre coordonnateur, augmentée de 12 mois.

L'EPCI Angers Loire Métropole est le coordonnateur du groupement. A ce titre il est notamment chargé :

- de conseiller les membres dans la définition de leurs besoins et qu'il centralisera
- d'appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics
- d'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- d'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention
- d'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge

Le représentant du coordonnateur sera autorisé à signer tous les contrats et tout acte nécessaire aux missions du coordonnateur ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect de leurs budgets, sans autre formalité que la signature de la convention, ou de l'acte d'adhésion.

Angers Loire Métropole étant le coordonnateur devra respecter les procédures de passages dans ces instances délibératives chaque fois que le seuil des marchés de groupement dépasse les seuils des délégations accordées au Président ou à la Commission Permanente.

La CAO de groupement sera celle de l'EPCI Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement. « ... CAO c'est le Comité d'Appels d'Offres ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Nous allons expérimenter la procédure sur une petite fourniture et ensuite le but étant que par la suite, on puisse mettre en œuvre une politique d'achats groupés, inter-communes ou collectivités territoriales ... »

M. René ARNAUD « ... Notre commune est adhérente du réseau Grand Ouest ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Oui, c'était le cas avant 2013 depuis renouvelé l'adhésion a été renouvelée et nous bénéficions des prestations de ce groupement qui est très bien organisé ... »

M. René ARNAUD « ... Et qui apporte une aide à Mme BROUSSAUD sur les marchés ... une veille juridique ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Une veille juridique et ils sont très actifs ... personnellement j'ai découvert une organisation qui fonctionne très bien ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'est juste une petite question : je voulais savoir si cela avait été proposé aux autres communes de la Communauté de Communes ? ... »

M. René ARNAUD « ... Sont-elles adhérentes de R.G.O. ? ... »

Mme Monique LE GOFF « ... On en a parlé à la Communauté de Communes. Celle-ci fait appel à un prestataire de services qui est raccordé à un groupement qui se situe à Lyon ... c'est la réponse qui m'a été faite ... »

M. René ARNAUD « ... Ca, c'est la Communauté de Communes mais la question de M. FARGES était plus précise effectivement, cela serait une bonne chose de contacter commune par commune, enfin d'informer les autres communes de cette existence, tout à fait ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Alors le groupement Grand Ouest a l'intention, ils l'ont fait récemment sur la Corrèze, ils cherchent aujourd'hui à organiser une réunion sur la Haute-Vienne pour présenter leurs services et ils ont sollicité la commune. Dans l'immédiat ce n'est pas d'actualité, Mme BROUSSAUD et les services sont surchargés actuellement et l'organisation d'une réunion départementale n'aurait pas permis en particulier de faire certains travaux sur des appels d'offres qui aujourd'hui sont nécessaires et occasionnent beaucoup de travail ... »

M. René ARNAUD « ... Mais dans le cadre de la mutualisation, il va bien falloir, puisqu'on parlait de Communauté de Communes, qu'il y ait une harmonisation. On parlait en aparté avec Mme DELAGE : la commune de Saint Priest doit être la seule autre commune à avoir un Agenda 21 donc dans ce cadre-là, ce serait peut-être celle par laquelle il faudrait prendre contact. Et comme le Maire est aussi Président de la Communauté de Communes, peut-être qu'à un moment donné, il pourra voir les bienfaits de cette initiative ... »

Mme Monique LE GOFF « ... D'accord, je me chargerai de cette mission ... »

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » constitué par l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur du groupement) et la ville d'Angers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le document d'adhésion au groupement de commandes annexé à la convention constitutive du groupement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats d'acquisition de café issu du commerce équitable, quelque soit le montant (dans la limite de la part qui revient à la Commune dans le groupement et inscrite à son budget), et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision relative à la signature des avenants éventuels ne concernant que la Commune d'Aixe-sur-Vienne, à prendre toute décision relative à la passation des éventuels marchés subséquents ou bons de commande passés par la Commune à la survenance de son besoin et à la résiliation éventuelle desdits marchés subséquents.

*Vote : 29 pour*

#### **☞ Agenda d'Accessibilité Programmée – Appui à la programmation de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public – convention cadre avec la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne**

M. Patrice POT rappelle que la loi du 10 juillet 2014 a habilité le gouvernement à recourir à une ordonnance pour redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la Loi handicap du 11 février 2005.

Cette ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui va permettre aux Collectivités de programmer dans des délais supplémentaires de trois à neuf ans, la mise en accessibilité des équipements. L'Agenda d'Accessibilité Programmée, Ad'AP, est un acte obligatoire qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais la complète et qui doit faire l'objet d'une validation par le Préfet avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015. « ... Donc 2015 ... »

Il s'agit d'un engagement irréversible et des sanctions financières graduées pourraient être appliquées en cas de non dépôt ou/et de non respect de l'Ad'AP.

Pour mener à bien cette mission la Commune d'Aixe-sur-Vienne a sollicité les services de la Direction Départementale des Territoires.

A partir de son expertise sur la réglementation, des diagnostics réalisés pour les établissements recevant du public, la DDT apportera un appui à la Collectivité pour l'élaboration de ce document.

M. Patrice POT « ... *Le document en question est joint en annexe ...* »

M. Jean-Marie FARGES « ... *C'est beaucoup plus une réflexion. Je trouve que c'est un peu dommage que depuis 2005 tout le monde devait se mettre effectivement en conformité avec cette loi et qu'on arrive dix ans après et qu'on est obligés effectivement de re-signer quelque chose pour trois ou six ans. J'ai été aussi élu sur cette commune, je regrette qu'on n'ait pas été plus loin par rapport à l'accessibilité qui ne concerne pas forcément que les personnes en situation de handicap mais toute personne, à un moment donnée en situation de dépendance suite à un accident de la vie ou à l'avancée dans l'âge. Je souhaiterais qu'effectivement, on prenne cela à bras le corps et qu'on décide vraiment de mettre, les chiffres à l'appui, parce que c'est vrai que cela a un coût, qu'il y ait un plan pluri-annuel de façon à ce qu'il y ait une lisibilité le plus rapidement possible par rapport à cette accessibilité ...* »

M. Patrice POT « ... *Oui M. FARGES, effectivement, la loi handicap date de dix ans, donc il y a eu une évolution législative et réglementaire qui a suivi. C'est vrai qu'on a perdu beaucoup de temps, mais c'est vrai aussi, que la commune s'est attelée à réaliser cet Ad'AP dans les délais ... Ad'AP qui va s'appuyer aussi sur le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) donc comme vous le savez, à partir de la Commission Communale d'Accessibilité, nous avons constitué un groupe de pilotage et deux sous-groupes qui ont travaillé à la fois sur les ERP et sur la voirie donc tout ce qui est cheminement. Nous sommes en train de chiffrer et de prioriser les travaux à effectuer ou en tout cas la mise en accessibilité, la prochaine étape sera de réunir la commission pour valider ce chiffrage et cette priorisation, ensuite, on consultera les organismes extérieurs puisqu'il y a des impacts avec la DIRCO et autres, avant de nouveau valider le travail et de la présenter en Conseil Municipal. On s'est attelé à cette tâche et ce n'est pas une mince affaire et actuellement on est en train d'apporter une aide telle qu'on a pu le faire lors de la dernière réunion publique aux commerçants, parce qu'ils sont en demeure aussi de mettre leur établissement en accessibilité selon les mêmes échéances ...* »

M. René ARNAUD « ... *On peut dire que l'aide de la DDT est très efficace ...* »

M. Patrice POT « ... *Oui, ils nous ont apporté une expertise que nous n'avions pas, il faut le reconnaître et puis à partir de leur expertise et des déplacements sur le terrain en présence de personnel handicapé puisqu'il y avait le jeune Bruno ... On a quand même fait un travail qui n'est peut-être pas complètement exhaustif mais en tout cas qui a le mérite d'exister, qui sera chiffré et que l'on mettra en application, nous respecterons les échéances car comme vous l'avez bien compris, on s'expose à des sanctions financières ... et puis je crois qu'il est urgent de ne plus attendre dans ce domaine ...* »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Direction Départementale des Territoires, le cadre d'intervention, tel que joint en annexe, et qui précise les conditions d'appui à la programmation de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public. (ERP)

*Vote : 29 pour*

**☞ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Circuit « pays et vallées en pays d'Aixe », boucle de 18,2 km – Convention cadre avec le Conseil Général de la Haute-Vienne**

Monsieur Claude MONTIBUS rappelle que par courrier en date du 30 septembre 2014, le Pôle Citoyenneté – Tourisme du Conseil Général de la Haute-Vienne informait la Collectivité que le Comité Départemental de randonnée pédestre de la Haute-Vienne envisageait de déplacer le tracé du GR 654 dit de Saint-Jacques de Compostelle à partir d'Aixe-sur-Vienne pour le raccorder à l'itinéraire de la Dordogne à Firbeix.

Considérant que la Commune d'Aixe-sur-Vienne est désireuse de développer et de promouvoir les sports de nature et plus particulièrement la randonnée,

Considérant que les chemins de promenade et de randonnée ont vocation à intégrer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), établi par le Département,  
Considérant que le projet présenté lors d'une réunion de travail en date du 02 décembre 2014 s'inscrit dans cette démarche,

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Oui, je voudrai des précisions. Sur votre carte, je n'arrive pas à tout situer, les chemins qui sont annulés, remplacés ... je ne vois pas très bien sur la carte à quoi cela correspond. Et les chemins annulés, qu'est-ce qu'ils deviennent ? ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Globalement, on traverse la commune. C'est une adaptation du tracé tout simplement ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Est-ce que c'est les mêmes chemins ? ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Oui c'est le même, tout à fait, mais un petit peu modifié et qui sera entretenu et qui sera flêché ... »

M. René ARNAUD « ... M. JASMAIN l'a fait en long en large et en travers, c'est un grand marcheur, mais ce n'est pas facile à expliquer comme cela M. JASMAIN ? ... »

M. Yves JASMAIN « ... Non, il faudrait avoir le dossier complet ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Est-ce qu'on l'a au niveau du Syndicat d'Initiative ? Au niveau de la mairie, on peut le consulter ? ... »

M. René ARNAUD « ... C'est consultable au service urbanisme ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Je me pose la question de savoir si ce tracé se trouve sur des terres agricoles exploitées par un privé ... »

M. Yves JASMAIN « ... Négatif, ce ne sont que sur des voies publiques sauf pour une parcelle qui se situe en domaine privé à « Tabailou » sur soixante mètres, la convention de passage a été signée ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Je dis cela parce que justement c'est un lieu où il y a un agriculteur ... je me pose la question c'est tout ... »

M. René ARNAUD « ... De toute façon, si c'est en terrain privé, dans le cadre du PDIPR, c'est qu'il y a une convention, cela ne peut pas se faire à l'encontre du propriétaire du terrain, c'est évident. Alors qu'il y ait parfois des habitudes de passage sur des propriétés privées pour « raccourcir » c'est possible, mais là c'est validé soit en terrain public soit en terrain privé avec convention ... »

M. René ARNAUD « ... A partir du moment où, si c'est un agriculteur, c'est le cas ici et qu'il l'a validée, il convient que cela ne lui pose pas de problème pour l'exploitation de ses terres ... »

M. Yves JASMAIN « ... C'est une voie communale qui existe depuis des lustres ... »

M. René ARNAUD « ... Ce n'est pas facile à l'oral de vous répondre effectivement ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Je ne sais pas d'où il part, pourtant moi aussi je marche, mais je n'arrive pas à me situer ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... Je crois que j'ai une réponse Mme TREILLARD. Il n'y a pas de chemins qui sont annulés, c'est la dénomination du chemin qui est remplacée par le reste mais le chemin c'est le même. Le Chemin rural sans nom mitoyen à Isle c'est le chemin « des chiens » ... »

M. René ARNAUD « ... On va effectivement proposer une randonnée ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Je suggère que dans le cadre de la semaine du développement durable, il soit proposé un cheminement aux personnes qui le souhaitent sur ce chemin de randonnée ... »

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°7/2009 en date du 02 mars 2009, décide d'approuver l'inscription au PDIPR des itinéraires « **GR654** », la rectification de l'inscription « **Circuit Puys et vallées en pays d'Aixe** » dont les tracés sont reportés sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

#### **Circuits Puys et vallées en Pays d'Aixe – présenté par la Commune d'Aixe-sur-Vienne**

Annule « Chemin rural sans nom de p.102 à 209 – AD » et remplace par :

- « Chemin rural sans nom mitoyen Isle de p.102 à p.101 / AD »
- « Chemin rural sans nom de p.101 à p.94 / AD »
- « Chemin rural sans nom mitoyen à Isle de p.94 / AD à p.92 / AD »

#### **GR 654**

- Chemin rural sans nom de p.77 à 52-AP
- Chemin rural sans nom mitoyen à Saint-Martin-le-Vieux longeant p.52-AP
- Parcelle Commune n°178/BC
- Parcelle Commune : plaine des sports de Moulin Seguy – p.205/AN

reportés sur le plan cadastral annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal s'engage à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général de la Haute-Vienne un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours).

Le Conseil Municipal s'engage à conserver leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation. Le Conseil Municipal autorise la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin.

Le Conseil Municipal s'engage à assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits.

Le Conseil Municipal autorise le Comité départemental de randonnée pédestre de Haute-Vienne, représentée par son Président, Monsieur Jean SARABEN, à baliser l'itinéraire aux couleurs GRP (blanc-rouge).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ...).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec le Département telle que jointe en annexe.

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... Moyennant que toutes les informations vous soient fournies. Cela dit, quand vous avez des délibérations comme cela, il n'y a pas beaucoup de temps pour préparer, je sais, les gens qui travaillent, je respecte Mme TREILLARD, n'hésitez pas à passer en mairie pour voir un dossier plus complet ... mais vu les délais de transmission, je comprends très bien que cela ne soit pas toujours possible ... »

#### **☞ Effacement des réseaux, rue Maurice Ravel – Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Energie de la Haute-Vienne**

M. Xavier ABBADIE rappelle que dans le cadre de son programme de travaux pour l'année 2015/2016, lié à la construction du Pôle Jeunesse Communautaire, la Commune d'Aixe-sur-Vienne envisage de procéder à l'effacement des réseaux EDF, Eclairage Public et France Telecom, rue Maurice Ravel.

Le Syndicat Energies de la Haute-Vienne, sollicité par la Collectivité, accepte d'être partenaire sur ce projet, et le plan de financement proposé pourrait être le suivant :

→ Réseaux électriques	:	100 % à la charge du Syndicat
→ Réseaux téléphoniques :	:	50 % + TVA à la charge de la Commune 50 % du HT à la charge du Syndicat
→ Réseaux Eclairage Public	:	30 % du coût des forfaits HT (barème établi par le comité syndical du Syndicat Energie), en précisant que l'aide pourrait atteindre 45 % si le projet intègre un système d'économie d'énergie, à la charge du Syndicat Energies de la Haute-Vienne. 70 % à la charge de la Commune (ou 55 % en fonction du projet)

L'intervention du Syndicat Energies de la Haute-Vienne, concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication doit faire l'objet d'une contractualisation.

M. René ARNAUD « ... Vous savez sans doute qu'il est question de construire un Pôle Enfance-Jeunesse en face du tennis et nous avons souhaité profiter de l'aménagement du parking qui serait « partagé » avec le Pôle Jeunesse et le parking actuel du tennis, pour enfouir les réseaux et pour réaliser un aménagement le plus agréable possible puisque le projet de Pôle Enfance-Jeunesse a le mérite d'être une réalisation d'un bon niveau en terme d'urbanisme ... »

M. Joël PLAINARD « ... Concernant ce projet, il n'y a pas l'assainissement à amener aussi ? ... »

M. René ARNAUD « ... Tout à fait, une coordination sera nécessaire en temps voulu avec d'autres concessionnaires ... Toute cette route va être impactée puisque l'assainissement va être raccordé sur la route des Cars. Il n'y a que le gaz, de mémoire, qui est raccordé sur l'avenue François Mitterrand ? Il y a eu des

*modifications parce qu'il était question de recréer la rue François Mitterrand donc il y a des solutions apparemment qui éviteraient de retoucher à l'enrobé ce qui serait quand même la moindre des choses ... »*

Le Conseil Municipal désigne comme maître d'ouvrage des travaux de Génie Civil de télécommunication pour l'effacement des réseaux rue Maurice Ravel, le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Le Conseil Municipal décide que l'opérateur est propriétaire des Installations de Communications Electroniques qu'il a créées sur le domaine public routier, dans les conditions exposées à l'article 5.2, ainsi que du câblage. Il en assure à ses frais l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal demande au SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne de procéder aux études préalables à l'opération.

*Vote : 29 pour*

### **☞ Démocratie de proximité – Création de deux instances participatives**

Mme Monique LE GOFF rappelle que le socle de la démocratie est le système représentatif, où l'élection confère la légitimité. Aujourd'hui notre société a des exigences nécessitant que la démocratie représentative soit alimentée par les éléments de la démocratie participative.

Face à la nécessité de mieux associer les habitants à la prise de décision à l'échelon communal et dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la Collectivité a souhaité utiliser la faculté dont disposent les Communes de 20 à 80 000 habitants de créer des instances participatives.

Enrichir les projets municipaux, renforcer le lien social autour du bien vivre ensemble, recréer des espaces de paroles, animer la vie des quartiers, dynamiser le tissu économique local, favoriser l'émergence des forces vives du territoire, ... sont autant d'objectifs définis afin de développer une participation plus large au service de l'intérêt public.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de créer deux instances participatives :

→ Les Comités de quartier (et le Conseil de quartier)

→ Le Conseil Economique Communal (CEC)

Mme Monique LE GOFF « ... Vous avez en annexe la charte de la démocratie participative ... »

M. René ARNAUD « ... Il vous a été déposé en début de séance le plan sur lequel figure le découpage de la commune en différents quartiers ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Nous avons conservé le découpage qui a été fait pour le dernier recensement, cela permet un équilibre au niveau de la population, et en matière de territoire également.

M. René ARNAUD « ... Et je peux vous indiquer les noms des différents référents de quartier qui ont été désignés : n°1 : M. POT, n°2 : Mme GADAUD, n°3 : Mme ROULIERE, n°4 : Mme LABRACHERIE, n°5 : Mme FEVRIER, n°6 : M. MONTIBUS, n°7 : Mme DUMOND, n°8 : Mme LE GOFF, n°9 : Mme SELLAS, n°10 : M. RIBEIRO MARQUES, n°11 : M. ABBADIE, n°12 : M. CELERIER ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Est-ce que nous pouvons participer ? ... »

M. René ARNAUD « ... Aucune interdiction n'est mentionnée dans la charte ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Il n'y a pas d'interdiction pour un élu de participer, d'être candidat, et également, nous avons prévu que les anciens membres du Conseil des sages, à hauteur de deux par quartier, seraient intégrés dans ces nouvelles instances au titre de leurs anciennes activités s'ils souhaitaient continuer ... »

M. René ARNAUD « ... Conseil des Sages et Conseil des Citoyens, il y a eu un certain nombre de personnes qui ont répondu favorablement, qui ont participé à des réunions et qui nous ont aidé à établir la charte proposée ce soir ... sachant que s'il y a plus de personnes que de postes à pourvoir, il est envisagé d'organiser des élections par quartier ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Au cours du mois d'Avril, deux réunions publiques seront organisées. Le bulletin municipal va rappeler le contenu de cette charte ... »

M. René ARNAUD « ... Le bulletin informera aussi les Aixois qu'ils peuvent s'inscrire dans cette démarche-là ... »

Mme Monique LE GOFF « ... On espère avoir beaucoup de volontaires et que nos concitoyens s'impliqueront dans la vie de leur quartier ... »

M. René ARNAUD « ... Il y a deux volets dans cette charte : les Comités de quartier et le Conseil de quartier, Conseil de Comité de quartiers qui regroupera des représentants de chaque comité de quartier ... si Mme DUMOND souhaite dire deux mots du Conseil Economique Communal ou M. MEYER ?... »



Mme Gisèle MOREAU « ... Vous avez donné tout à l'heure le nom des référents pour chaque quartier et vous avez été très vite, je n'ai pas eu le temps de les noter ... »

M. René ARNAUD « ... Je m'excuse ... le plus simple c'est qu'ils soient indiqués sur le compte-rendu ... on l'enverra par mail à tous les élus, ce sera plus simple et comme cela, vous aurez tous les éléments ... le rôle de l'élu référent c'est de faire le lien entre ces Comités de quartier et la municipalité ... »

Mme Marie-Noëlle DUMOND « ... Le Conseil Economique Communal, je pense qu'on avait déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises donc il s'agit d'une instance qui permettra de réunir les acteurs économiques qui seront volontaires pour essayer de définir ensemble les actions prioritaires au bénéfice de tous. En fait, il s'agit de réunir quelques commerçants, quelques entreprises, quelques artisans et quelques représentants des fonctions médicales et paramédicales de la commune pour réfléchir aux actions prioritaires qui nous permettront de continuer à dynamiser commercialement et économiquement notre commune. Ce n'est pas du tout la même vocation, vous l'aurez compris, que les Comités de quartier ... »

M. René ARNAUD « ... Mais on a souhaité l'inclure dans une charte de participation citoyenne avec des volets et des fonctionnements différents ... et des compte-rendus en Conseil Municipal aussi ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Oui, il est prévu que tous les ans, les différents Comités de quartier et le Conseil de quartier fassent un rapport au Conseil Municipal pour indiquer quelles ont été leurs actions et quels sont leur avis sur un certain nombre de choses. Ils seront consultés sur des projets portés par la commune et à contrario, ils seront force de propositions pour améliorer la vie des quartiers ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Oui M. Le Maire, c'était concernant le Conseil Economique Communal, je trouve que c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas eu un collègue associatif en particulier les associations qui œuvrent dans le social ou dans le médico-social qui pèsent un certain poids sur la commune aussi bien en terme d'emploi qu'en terme effectivement de développement économique puisque cela fait tourner, je pense, un certain nombre de supermarchés ou autres ... »

M. René ARNAUD « ... Pourquoi pas ... mais on va peut-être pas créer un autre collège ... »

Mme Marie-Noëlle DUMOND « ... La difficulté, c'est qu'en fait, il y a cent commerces, une quarantaine d'entreprises, une trentaine d'artisans et une cinquantaine de professions médicales et paramédicales. Si on veut constituer un groupe qui va travailler réellement, il faut qu'on soit entre douze et quinze maximum ... »

M. René ARNAUD « ... Il est peut-être envisageable de les inclure au sein d'un collège avec les professions libérales pour équilibrer en liaison avec le monde médical, je ne sais pas ce que vous en pensez ? ... On va rédiger différemment le nom du collège. Comme il y a un collège « Artisans et Agriculteurs », on peut indiquer un collège « Professions libérales et Associations » sachant que je suppose que vous pensez à l'APSAH, à l'APAJH ... ? ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... La Mutualité, Handas et ainsi de suite. Je pense effectivement qu'un représentant de ces organismes-là dans un des collèges est pertinent ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, c'est une remarque qui peut être tout à fait prise en compte ... »

Le Conseil Municipal décide de créer 12 Comités de quartier, suivant le découpage du territoire communal élaboré lors des opérations de recensement.

Le Conseil Municipal décide de créer un Conseil de quartier qui sera l'instance relais entre les Comités de quartier et le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de créer un Conseil Economique Communal.

Le Conseil Municipal approuve « la Charte de la démocratie participative », telle que présentée en pièce jointe, définissant la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances.

*Vote : 29 pour*

### **☞ Comité des Fêtes d'Aixe-sur-Vienne – Désignation des représentants du Conseil Municipal**

M. René ARNAUD « ... Nous souhaitons vous proposer la désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des Fêtes. Il y avait eu un affichage sur les panneaux électroniques, il y avait eu une publicité sur le site internet, un avis dans la presse locale ... le jeudi 19 février, il y a eu une réunion : une Assemblée Générale constitutive pour ce Comité des Fêtes et il y a un Conseil d'Administration qui s'est dessiné, des statuts qui vont être déposés et dans les projets de statut, il est question d'avoir quatre représentants de la municipalité au sein du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes ... »

M. René ARNAUD rappelle qu'afin d'impulser une nouvelle dynamique sur le territoire, favoriser le rayonnement de la Commune et développer l'animation en direction de la population, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a initié la création d'un Comité des Fêtes.

Les statuts de cette Association nouvellement créée, suivant les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, stipulent article 12 « ... le Conseil d'Administration devra comporter également quatre représentants désignés par le Conseil Municipal ... ».

Il est demandé à l'Assemblée de désigner les quatre représentants.

M. Jean-Marie FARGES « ... Oui M. Le Maire, je trouve un peu regrettable que l'on crée le Comité de Fêtes alors qu'il y a une association qui s'appellait Aix Loisirs Animations qui faisait effectivement fonction d'animation sur les différentes manifestations sur la commune ... Il y a eu cette volonté de la nouvelle majorité de créer effectivement un Comité des Fêtes, on avait entendu parler que ce serait peut-être un peu apolitique puisque c'était ce qu'on reprochait à l'ancienne association Aix Loisirs Animation où il y avait effectivement beaucoup d'élus et là je vois que donc de nouveau, on va, dans le cadre des statuts, redésigner quatre élus au sein de ce Comité des Fêtes ... Je trouve que c'est un peu regrettable ... »

M. René ARNAUD « ... Il est évident M. FARGES que ce Comité des Fêtes va bénéficier de subventions de la commune et que les quatre élus seront là pour veiller à ce que les subventions soient utilisées de manière cohérente et en adéquation avec le statut du Comité sachant que dans les statuts il est dit clairement que ce sont les seuls élus qui pourront être membres du Conseil d'Administration qui comporte seize membres, donc c'est quatre élus sur seize et qu'après toute personne élue ou non élue, peut adhérer au Comité des Fêtes ... Il est dit clairement qu'ils ne seront pas membres du Bureau c'est-à-dire ni Président, ni Vice-Président, ni Trésorier ni Trésorier-Adjoint, ni Secrétaire, ni Secrétaire-Adjoint. Voilà ce que comportent les statuts comme information ... »

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Yohan NGUYEN
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Christine ROULIERE
- Monsieur Claude MONTIBUS

En qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes d'Aixe-sur-Vienne.

*Vote : 22 pour, 7 contre*

M. René ARNAUD « ... Je suis surpris, on avait prévu un « plan B » où vous auriez demandé un représentant, on était prêt à vous l'accorder, c'est votre droit de ne pas demander ... »

M. Joël PLAINARD « ... Je pense qu'il était plus souhaitable que vous le fassiez d'entrée. On n'est pas des marchands de tapis quand même entre nous ... »

M. René ARNAUD « ... D'accord ... »

M. Joël PLAINARD « ... C'est dommage parce que vous parlez que cela se passe bien avec l'Opposition mais on n'a jamais été impliqué là-dedans donc qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? ... »

M. René ARNAUD « ... Il y a eu une réunion ... »

M. Joël PLAINARD « ... Mais justement, j'étais à une réunion, je ne sais plus laquelle ... mais il y a avait M. MARISSAL qui justement lui aussi a appris qu'il y avait une réunion sur le Comité des Fêtes ce soir-là, il n'était pas au courant ... donc on n'était pas au courant. Je pense qu'on est laissé quand même un peu de côté, c'est la loi, c'est le jeu ... »

M. René ARNAUD « ... Non, ce n'était pas un jeu, ce n'était pas une volonté mais c'est vous qui voyez ... J'avais une information à vous donner puisque Mme TREILLARD nous avait demandé à juste titre que les frais de déplacements soient les plus minimales possibles par rapport aux élus qui percevaient des indemnités donc nous avons sur la fin de l'année 2014 depuis l'élection, un total de frais de déplacement pour les élus de 1269.58 euros qui se décomposent en 801.68 euros pour les journées pour le Comité de Jumelage à Besançon et à 467.90 euros pour le Salon des Maires-Paris. Voilà les informations sur les remboursements en déplacement pour les membres du Conseil Municipal. C'est normal que vous souhaitiez savoir et c'est normal qu'on vous donne ces informations. Une dernière information à vous communiquer : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des élections le 22 et le 29 mars et que nous avons fait passer dans un casier, un document demandant aux élus d'opposition s'ils souhaitaient participer aux bureaux de vote, nous n'avons eu qu'un retour de Mme TREILLARD donc est-ce que c'est que le document qui n'a pas circulé ? Il n'est pas trop tard ... On va vous le redonner, si vous pouviez nous dire ce soir, cela nous faciliterait la tâche si c'est demain ce n'est pas grave, on n'est pas à un jour près ... L'ODHAC a attaqué les travaux à Beaubonnat, c'est une très bonne chose ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Je suis passée à la mairie mardi ou mercredi mais je n'ai pas vu le document. Moi ce que j'ai fait j'ai appelé Philippe FOSSE pour faire cette démarche mais apparemment les copains n'ont pas eu le document ... »

M. René ARNAUD « ... M. FOSSE m'a dit qu'il avait été mis dans chaque casier. Quand on a vu qu'il n'y avait pas beaucoup de noms, on s'est dit qu'il y avait eu un problème de communication, cela peut arriver... Je vous remercie ... »

L'ordre du jour étant épuisé, M. René ARNAUD clôt la séance à 23h07.

